ISSN 0024-7650

La fin du blocage
LES PATRONS PLUS PRESSÉS DE FAIRE "DÉRAPER" LES PRIX QUE LES SALAIRES !

P. 4 et 5

lutte ouvrière

Hebdomadaire - paraît le samedi - N° 753 - 6 novembre 1982 - prix : 6 F

Lois Auroux et Roudy
des droits nouveaux pour les travailleurs et les travailleuses ?

P. 8 et 9

MAUROY SE FOUT DE SES ELECTEURS

Espagne :
la victoire électorale des socialistes ne protègera les travailleurs, ni des patrons, ni des militaires.

Pages 10 et 11

M 6189 - 753 - 6 F

sommaire

Dans le monde

Pages 10 et 11 :
— **Les élections en Espagne : une victoire des socialistes qui ne protège les travailleurs ni du patronat ni des militaires.**
Pages 12 et 13 :
— **Elections aux USA : un vote de désaveu pour Reagan et sa politique d'austérité.**
— **Le bilan social de Reagan**
— **Chrysler : une fausse note dans le duo patronat-syndicat.**

En France

Pages 4 et 5 :
— **La sortie du blocage : le pouvoir d'achat en baisse.**
— **Les patrons n'ont pas tendance à laisser déraper les salaires.**
Page 6 :
— **Droits nouveaux pour les syndicats dans les PME : ils restent à appliquer.**
— **Hypermarché Auchan Bordeaux : hyper-exploitation.**
Page 7 :
— **Femmes au travail : la discrimination existe, nous l'avons rencontrée au Crédit Lyonnais.**
Page 8 :
— **UNEDIC : union sacrée patrons-syndicats-gouvernement pour faire payer chômeurs et salariés.**
Page 9 :
— **Budget 1983 : où vont les faveurs du gouvernement.**
— **Discutez, ils décident.**
Page 14 :
— **Le travail au noir dans la confection.**
— **Place du Caire à Paris : les conditions d'embauche des travailleurs pakistanais.**
Page 15 :
— **Les avatars du remboursement de la carte orange par les patrons.**
— **Vallourec Montbard ; Air France Orly-Nord.**
Page 16 :
— **Dans les entreprises : Michelin Clermont-Ferrand ; Chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire ; Tati ; Alsthom Villeurbanne.**

Culture

Page 17 :
— **Livres : *Vivre avec le terrorisme* de M. Padovani ; *Camarade P 38* de F. Calvi ; *Le légionnaire Flusch* d'A. Sylvère.**
Pages 18 et 19 :
— **Dossiers de l'écran : *L'argent et son odeur.***
— **Films : *Les Misérables* de R. Hossein ; *Une chambre en ville* ; *L'as des as.***

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Composition : PPC, 25-27, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris

Impression : Les Marchés de France

Adresse toute correspondance à LUTTE OUVRIERE
B.P. 233 - 75865 - Paris Cedex 18
C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

Jean-Paul II super-star

Lors du super-show qu'il a donné à Avila, au tout début de sa tournée en Espagne, Jean-Paul II a non-seulement pulvérisé les records d'assistance, mais il a su aussi maintenir l'ambiance pendant toute la virée à travers la ville, après la représentation.

Parmi tous les fans qui étaient venus se poster le long du parcours, on a pu remarquer plusieurs centaines de nonnes en délire. Quand on sait que ces religieuses sortaient de leur claustration pour la première fois et cela pour certaines d'entre elles, depuis des décades qu'elles étaient enfermées, on peut se dire que, somme toute, si leur comportement a été remarqué et souligné par l'ensemble des commentateurs, ceci expliquait peut-être cela. Peut-être qu'en leur for intérieur, elles auraient préféré une autre vedette du show-business. En attendant, Jean-Paul II a pu faire l'affaire.

Comme quoi, la très réactionnaire Eglise, avec tous ses dogmes et tous ses interdits, s'y entend pour fournir des « claudettes » ou plutôt des « Jean-Paulettes » pour donner du tonus à ses spectacles.

La matraque reçue par le goupillon

Avant d'aller en Espagne, Jean-Paul II s'est arrêté en France pour présider la cérémonie de canonisation de deux religieuses françaises du 17e siècle.

Une telle cérémonie ne pouvait sans doute se dérouler sans que le gouvernement socialiste se fasse représenter. C'est donc Gaston Defferre, en sa qualité de chef des enfants de chœur (ou ministre de l'Intérieur, comme on dit aujourd'hui), qui a été chargé de cette mission, c'est bien le mot. Et il a même été reçu en audience privée pendant une demi-heure. On ne sait pas ce qu'ils se sont dit mais d'après des sources dignes de foi comme bien l'on pense, le pape aurait fait réciter à Defferre quelques Pater Auster.

COURRIER DES LECTEURS

• Les vigiles au grand magasin

Un lecteur nous a écrit récemment pour nous relater un incident auquel il a assisté et comme il s'en produit trop souvent.

« Samedi 2 octobre vers 18 h, nous nous trouvions, ma femme et moi, à la sortie du BHV Rivoli, porte H, lorsqu'un jeune homme, visiblement pressé, a dévalé les escaliers pour entrer dans le magasin.

Immédiatement poursuivi par un des vigiles chargés de vérifier le contenu des sacs aux entrées (depuis qu'il y a eu un attentat à la bombe au BHV), le jeune homme, visiblement surpris, accepta d'ouvrir le sac qu'il portait en bandoulière. Celui-ci contenait des vêtements d'enfant. Devant l'insistance du vigile et le ton qu'il employait, le jeune homme lui lança : **« Mais ça suffit ».** Immédiatement, le vigile lui envoya un violent coup de tête qui déclencha une forte hémorragie nasale.

La scène s'est déroulée dans un temps si bref que personne n'a pu intervenir. Outrés par une telle attitude, ma femme et moi nous nous sommes mis à hurler provoquant un attroupement de plusieurs dizaines de personnes. La direction du BHV dépêcha alors trois inspecteurs-maison qui nous conduisirent à l'infirmerie du BHV, rue de la Verrerie. L'infirmière endigua l'hémorragie mais indiqua qu'à son avis le jeune homme avait le nez fracturé.

Ensuite, toujours flanqués des inspecteurs-BHV, nous nous sommes rendus au commissariat de la rue de Rivoli pour déposer une plainte contre le BHV. Ensuite, compte tenu de son état, le jeune homme a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu.

Quant à nous, nous sommes bien décidés à témoigner au cas où ce jeune homme maintiendrait sa plainte, en espérant que cette affaire montrera, une fois de plus, tout le mal que l'on peut penser de ces « milices » et de leurs fâcheuses bavures.

Un lecteur de l'URSSAF Montreuil »

• Un note d'eau... plutôt salée

Un de nos lecteurs de la région clermontoise nous a fait parvenir le relevé de sa facture « eau et assainissement », établie par la Société Lyonnaise des Eaux.

Voici les tarifs pratiqués par mètre cube d'eau : en 1979, 0,66 F ; 1980, 0,76 F ; 1981, 0,86 F ; 1982, 1,70 F.

Soit, entre 1979 et 1980, 15 % d'augmentation ; de 1980 à 1981, 13 % ; et de 1981 à 1982, 49 % !

A croire que cette société n'a pas eu peur de déborder très largement les hausses autorisées !

Et, à ce tarif de base, s'ajoutent une multitude de taxes, dont :

— la surtaxe syndicale d'assainissement,
— la redevance d'assainissement,
— la surtaxe communale d'assainissement,
— la surtaxe syndicale locale,
— la redevance pollution,
— la redevance prélèvement,
— la TVA.

Cet ensemble de taxes représente pratiquement quatre fois le prix de base du mètre cube, dont le prix réel est finalement de 8,55 F.

Pas étonnant que la Lyonnaise des Eaux soit fort bien cotée en Bourse et que ses actionnaires nagent dans les bénéfices...

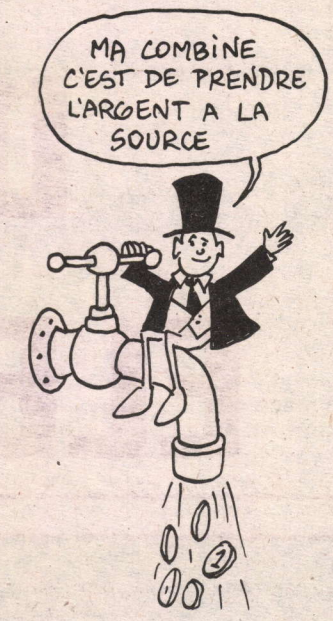

Bulletin d'abonnement

Je désire m'abonner aux publications suivantes (1) :

LUTTE OUVRIERE
pour une période de un an : 180 F
pour une période de six mois : 95 F
LUTTE DE CLASSE
(mensuel politique publié par **Lutte Ouvrière**)
pour une période de un an : 60 F

NOM : .....
.....
Prénom : .....
.....
Adresse : .....
.....
.....
Code postal : .....
.....
.....

Joindre la somme par chèque ou mandat-lettre à l'ordre de Michel Rodinson, CCP Paris 6851-10. A expédier à : LUTTE OUVRIERE, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

(1) Rayer les mentions inutiles

EDITORIAL

MAUROY SE FOUT DE SES ELECTEURS

JEUDI matin à 11 heures, Mauroy, dans sa déclaration à la presse, vient d'annoncer la couleur s'il en était besoin : il se fout de ceux qui l'ont élu, et ceux à qui il veut plaire, c'est au patronat.

Les patrons n'ont en effet pas eu à attendre longtemps : le gouvernement leur avait promis que l'augmentation de leur cotisation à l'assurance chômage serait compensée ; eh bien, c'est fait, et très largement.

Mauroy l'a dit. D'une part, on va les aider à rembourser certaines de leurs dettes. D'autre part, ils ont la promesse que leur part de cotisation à la Sécurité sociale n'augmentera pas jusqu'à la fin 1983. Enfin et surtout, le gouvernement projette de réformer le financement des allocations familiales.

Le gouvernement projette d'exempter les entreprises de cette charge et de la faire supporter aux contribuables, c'est-à-dire principalement aux salariés, par une majoration des impôts.

On nous dit que cette politique, qui consiste à prendre dans la poche des pauvres pour donner aux riches, est un mal nécessaire pour relancer l'économie, pour favoriser l'investissement.

C'était déjà la chanson des dirigeants de la droite. Les dirigeants de la gauche l'ont reprise. Mais le gouvernement Mauroy a beau mettre les bouchées doubles pour tenter de donner au patronat le goût de l'investissement, les milliards de nouveaux francs que l'on met à la disposition des industriels et des banquiers ne servent qu'à préserver leurs profits dans la crise économique. Personne ne les oblige à investir, à créer des emplois. Personne ne les empêche de dilapider l'argent public en spéculant. Et dès qu'ils pleurent, qu'ils tempêtent ou menacent, le gouvernement cède et leur donne une rallonge.

Alors il est temps, plus que temps, pour les travailleurs de réagir.

L'arriéré de ces derniers mois est lourd, très lourd déjà. Et le gouvernement ne cache pas qu'il a l'intention de continuer dans le même sens. Après la diminution du pouvoir d'achat due au blocage des salaires, il va y avoir celle due au freinage des salaires. Il y a eu l'augmentation des cotisations à la Sécurité sociale, à l'UNEDIC ; et l'on nous annonce pire avec le financement des allocations familiales.

Si nous ne faisons rien, le gouvernement continuera. Et la seule façon de faire reculer le gouvernement, c'est de nous faire entendre. Les patrons crient avant même d'être effleurés et ils obtiennent satisfaction du gouvernement.

Eh bien nous, nous sommes attaqués, alors défendons-nous. Et ne nous laissons pas arrêter sous prétexte que ce gouvernement se dit de gauche et qu'il serait plus proche des travailleurs que ses prédécesseurs.

Le gouvernement actuel est aussi au service des riches, même si ceux-ci le méprisent, parce qu'ils méprisent leurs larbins.

Et tant pis si nous devons nous heurter au gouvernement pour faire reculer le patronat et nous défendre.

Il ne nous laisse pas le choix.

Arlette LAGUILLER

Gattaz gâté

En ressortant de l'Elysée, le 2 novembre, après un entretien avec Mitterrand, Gattaz avait encore de quoi être réjoui. Oh, bien évidemment on a eu droit, comme de coutume maintenant, au grand jeu sur les charges sociales qui seraient insupportables pour ces pauvres dirigeants d'entreprises. Mais Gattaz avait l'air plutôt confiant à la sortie : il a annoncé par avance toute une série de mesures dont Mitterrand lui avait donné la primeur.

Et en effet, il n'a pas fallu attendre longtemps pour juger que pour le patronat, cela paie, et bien, de réclamer.

D'ailleurs, à l'émission de France-Inter « Face aù public », du mercredi 3 novembre, Gattaz avait tiré un coup de chapeau à Mitterrand, déclarant : *« Pour l'instant, il est vrai que le gouvernement — je tiens d'ailleurs à lui rendre hommage, en particulier au chef de l'Etat — fait preuve d'un réalisme économique. Espérons d'ailleurs que les actes suivront les paroles ».*

Et il a été exaucé. Jeudi 4 novembre, Mauroy a annoncé les fameuses mesures que le gouvernement allait prendre en faveur du patronat.

Pour commencer et à court terme, dans le but d'alléger les charges sociales, l'Etat va prendre à sa charge par l'intermédiaire des banques qu'il contrôle une partie des intérêts que les entreprises doivent payer sur les emprunts qu'ils ont contractés quand les taux d'intérêt étaient très chers.

D'après les estimations du journal *Le Monde* du 5 novembre, les patrons pourront ainsi économiser quelque 4 à 5 milliards de francs.

Le deuxième grand volet de ces mesures, et qui doit être mis en place sur plusieurs années, concerne les allocations familiales.

Celles-ci sont prises en charge actuellement par les entreprises. Elles passeraient progressivement à la charge des contribuables. L'enjeu est important puisque la somme versée actuellement par l'ensemble des entreprises est estimée à 100 milliards. Les modalités ne semblent pas encore vraiment définies et l'on peut penser qu'elles donneront lieu à de multiples négociations. Mais même si des compensations salariales accompagnent cette complète modification du mode de financement, tous les commentateurs soulignent que cette opération sera une aubaine pour le patronat.

Et c'est sûrement un de ces cadeaux qui a ravi Gattaz.

Trop faux pour être honnête

« Je confirme que, globalement, il n'y a pas eu, honnêtement, de perte du pouvoir d'achat », *a proclamé Mauroy à la tribune de l'Assemblée nationale le 3 novembre.*

En disant cela, Mauroy ne parlerait pas du pouvoir d'achat de chaque salarié, mais du pouvoir d'achat moyen de l'ensemble de la population, en tenant compte de tous les revenus, c'est-à-dire des salaires bien sûr, mais aussi des prestations familiales.

Et Mauroy a-t-il mis, par la même occasion, tout le monde dans le même sac, rentiers et actionnaires compris ? Les passages cités par la presse et la télévision ne le disaient pas explicitement. Mais si Mauroy est si friand de chiffres qu'il vienne donc un peu faire les comptes et le budget des familles ouvrières. Il ne pourrait plus nier (ce qu'il sait déjà) que c'est plus difficile aujourd'hui, pour le plus grand nombre des petites gens, de joindre les deux bouts.

FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE A LILLE

Les 20 et 21 novembre 1982 au Palais Rameau

SAMEDI
Cabaret à partir de 19 h, suivi d'un bal.

DIMANCHE
Banquet à 12 h et spectacle

ÇA DÉBLOQUE... PAS POUR TOUT LE MONDE

Le temps du blocage est officiellement terminé depuis le 1er novembre, tout au moins en ce qui concerne les prix — qui n'avaient d'ailleurs jamais vraiment cessé de monter — car, côté salaires — rigoureusement bloqués, eux, depuis quatre mois et demi — on reste loin du compte.

Mais le gouvernement nous assure qu'il veille au grain, que, bien sûr, nous pouvons considérer que le pouvoir d'achat a baissé — officiellement de 2 ou 3 %, dans la réalité bien plus — mais que tout cela est en réalité compensé et de toute façon, raisonnable. En effet, les prix ne sont pas libres, mais « encadrés ». Pour les produits industriels et les services, les professionnels vont, soit signer avec l'administration des *« engagements de lutte contre l'inflation »*, soit se soumettre aux directives du service des prix. C'est à 3 % de hausse qu'il faut s'attendre, paraît-il, sur les prix industriels. Mais il est prévu que ces accords sont révisables — en hausse bien sûr — tous les trois mois, si besoin est. Quant aux marges commerciales, elles sont bloquées jusqu'à la fin de décembre, les commerçants n'étant autorisés à répercuter que les hausses des prix à la production.

Et l'ensemble du dispositif sera, nous dit-on, sérieusement contrôlé. A cet effet, le ministère de l'Economie lance une nouvelle opération de relevés de prix, mobilisant les inspecteurs des prix et la gendarmerie. Enfin, menace suprême, les commerçants et industriels ne regagneront la liberté des prix au cours de l'année 1983 que s'ils se montrent « raisonnables » et « sages » !

Ceci dit, tout à fait ouvertement et officiellement cette fois, dès le 1er novembre, les étiquettes ont repris leur petite valse. Déjà, le 18 octobre dernier, l'automobile avait anticipé : 4 % pour les constructeurs français ; les constructeurs étrangers viennent de s'aligner. Pour l'alimentation, le pain a pris 6,5 % de mieux. D'ailleurs, pour l'alimentation, de nombreux prix n'avaient jamais été bloqués.

Maintenant, dans les fruits et légumes, les détaillants sont encouragés à commercialiser les produits les moins chers (bananes, oranges, clémentines, pommes, citrons, poires), leur marge est libre pour les produits dont les prix d'achat sont inférieurs à 3,50 F au kilo. Certains poissons sont toujours pilotes, mais, pour les autres, l'ascension est libre. Les fromages connaissent une hausse de 3 %, les yaourts et dérivés augmenteront de 1,5 % le 15 novembre. Sur l'habillement, une hausse de 7 à 9 % était déjà tombée en septembre, et c'est de 8 % pour l'année que sera celle de l'ameublement.

Les loyers sont majorés de 8,25 à 10 % dans les HLM, 8 % dans les logements régis par la loi de 1948 et de 8,5 à 10 % dans le secteur privé. Les carburants augmenteront vraisemblablement trois fois d'ici la mi-décembre. Une série de hausses va intervenir sur les services : 9,8 % pour l'ensemble de l'année.

Et une fois de plus, l'Etat montre l'exemple des hausses : 10 % sur les tarifs du métro, 9 % pour le réseau banlieue de la SNCF, 5 % pour les transports scolaires, 9,5 % pour les tarifs des crèches et des cantines.

Et nous, pour nos salaires qui sont loin de suivre, il faudrait peut-être que nous nous montrions sages et raisonnables ? Mais sur cette voie-là, on a toutes les chances de ne rien voir venir !

Annick MORIZET

Carrefour condamné,
Les produits étaient trop libres

Le tribunal correctionnel de Dijon vient de condamner le directeur du magasin Carrefour de Quétigny, près de Dijon, à 20.000 F d'amende et 15 jours de prison avec sursis pour infraction au blocage des prix et non-répercussion de la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité. Un chef de rayon a été condamné à 3.000 F d'amende.

La presse locale qualifie ce jugement de « sévère ». Il est vrai que ce n'est pas souvent que l'on voit un magasin comme Carrefour pris sur le fait... et condamné.

Mais durant la période de blocage, alors que les entorses ont été monnaie courante, ce genre de condamnations se sont comptées sur les doigts de la main. En fait, ce jugement tient plutôt de la petite opération publicitaire en faveur du gouvernement qui peut ainsi paraître, à bon compte, ferme sur les prix !

Correspondant LO

• Quand les prix étaient bloqués, mais pas les dérogations

La loi du 11 juin 1982, la fameuse loi de « blocage des prix », était censée, à en croire Mauroy, protéger le pouvoir d'achat des salariés malgré le blocage des salaires.

Mais on n'a pas tardé à se rendre compte que, dans les faits, les prix n'étaient pas si bloqués que ça. Indélicatesse des industriels, grossistes ou commerçants ? Sans doute en partie. Mais la lecture du *Bulletin officiel des prix* montre qu'en réalité, une bonne partie de ces hausses se sont faites tout à fait légalement.

Ainsi, en ce qui concerne les produits industriels, dès le 10 juillet, le gouvernement a autorisé les patrons à répercuter dans leurs prix la hausse des matières premières métalliques. Le 29 juillet, même chose pour certaines autres matières premières : fibres textiles, bois, pâte à papier, entre autres.

Dans le domaine de l'alimentation, bon nombre de produits avaient été d'emblée exclus du blocage : les produits d'importation, tout d'abord, mais aussi le vin, les produits laitiers, la charcuterie artisanale et surtout, tous les produits frais. Mais, en plus, dès le 29 juillet, le gouvernement a autorisé 6 à 7 % de hausse pour les conserves de thon, 3,5 % pour celles de légumes et 6 % pour certains surgelés. En septembre, nouvelle hausse autorisée pour les légumes surgelés (5 à 7 %), pour la charcuterie industrielle (6,6 à 7,7 %), sans compter l'autorisation donnée aux fabricants de conserves de répercuter la hausse du prix des boîtes en fer blanc.

Bref, c'est à se demander quels sont les produits qui n'ont bénéficié d'aucune dérogation !

• L'essence en baisse dans les selfs...

Un coup de pub, le temps d'une hausse

Comme tout, ou presque, le prix des carburants a augmenté : de 2 centimes par litre le 1er novembre, en recouvrement cette fois d'une taxe destinée à financer le Fonds national des grands travaux, c'est-à-dire à subventionner les grosses entreprises du bâtiment, les Bouygues et Cie.

Dans le même temps, les sociétés Esso, Shell et Mobil annoncent que, leurs clients ne pouvant plus dorénavant, de par la loi, bénéficier de tasses, grigris et autres gadgets publicitaires, ceux d'entre eux qui se serviront en self-service paieront en moins par litre de super et d'ordinaire 7 centimes pour la première société et de 3 à 10 centimes pour les autres. (Les centres Leclerc offrent aussi, depuis un moment déjà, des rabais de 9 à 10 centimes par litre).

Alors, l'essence moins chère ? Qu'on se rassure, ni les compagnies pétrolières ni l'Etat, qui prélève des taxes considérables sur l'essence, ne donnent dans la philanthropie. Dès le 12 novembre, le fuel et le gazole seront augmentés de 6 centimes par litre et l'essence et le super de 9, par la faute, encore une fois, du dollar. Et cela risque de continuer. Il est possible que, dès le 10 décembre, on remette cela. Eh oui, encore une fois, passez la monnaie.

La flambée, pour le prix de l'essence, ça s'impose, non ?

Annick MORIZET

• Des petits commerçants du Limousin

« Rien n'a changé »

Il n'y a pas que les travailleurs à ressentir le poids de la crise. C'est aussi le cas de certains très petits commerçants, petits restaurateurs ou petits épiciers de quartier, qui sont étroitement dépendants du niveau de vie des salariés. Ainsi ce couple de restaurateurs de la région de Limoges :

« Nous sommes un jeune ménage avec un enfant. Restaurateurs, nous servons uniquement des repas ouvriers à 26 F, et nous gagnons actuellement environ un SMIC à nous deux ! (...)

Globalement, depuis 1981, notre revenu a continué à baisser. Les travailleurs subissant la crise en sont à manger de plus en plus dans les cantines d'entreprise ou à amener la « gamelle » sur le lieu de travail. Nous avons donc de moins en moins de clients.

Nous aussi, nous subissons le prétendu blocage des prix, car si le prix des repas est bloqué, par contre, rares sont les produits qui n'ont pas augmenté. Les produits frais ont été exemptés de tout blocage. La viande, elle, n'a jamais cessé de « bouger ». La plupart des fromages ont été augmentés, tels le Boursin qui est passé de 7 F à 7,15 F, le Charlois, un chèvre, de 3,80 F à 4 F, le camembert, pour lequel les marques les moins chères ont disparu, ce qui fait une augmentation de 1 F en moyenne. Les produits surgelés, eux, sont le plus souvent importés et ils sont, de fait, en dehors du blocage.

Et puis bien sûr, c'est l'essence qui, chaque fois, augmente, et l'approvisionnement qui nous coûte de plus en plus cher.

D'ailleurs, certains ne se gênent pas devant l'exemple du gouvernement : ainsi, la société « Tout pour le Froid », en nous vendant un percolateur, a répercuté la hausse de la TVA de 17,6 % à 18,6 % alors que cela était interdit par le blocage des prix.

Et puis il y a les grosses sommes qu'il faut débourser pour les différentes cotisations : ainsi, celle de l'URSSAF (allocations familiales) est de 9 % de ce que nous gagnons, ceci par semestre. La CIRIC (assurance vieillesse) de 17 % par semestre. Quant au régime d'assurance maladie, si le montant des cotisations est sensiblement le même qu'à la Sécurité sociale, le taux de remboursement des prestations maladie n'est que de 50 % et nous ne bénéficions pas d'indemnités journalières. L'avenir que nous prépare le gouvernement ne nous paraît pas rose : ainsi le 1 % qu'on parle de nous prélever en 1983 comme on vient de le faire pour les fonctionnaires.

Nous pensons que le gouvernement mène la même politique que la droite auparavant.

Pour les petits commerçants, rien n'a changé. »

LES PATRONS N'ONT PAS TENDANCE A LAISSER « DÉRAPER » LES SALAIRES !

Oui, la sortie du blocage des salaires se traduit pour l'ensemble des salariés par une baisse de leur pouvoir d'achat.

Le gouvernement avait donc donné le ton avec les propositions du ministre de la Fonction publique, Anicet Le Pors, d'augmenter de 8,1 % les salaires pour 1982.

Et dans les autres secteurs publics, dans les entreprises nationalisées et dans le secteur privé, tout le monde s'est aligné sur la politique gouvernementale de remise en cause du pouvoir d'achat, comme on peut le voir à travers un certain nombre d'exemples que nous citons.

Ainsi, dans les secteurs publics, dans les entreprises nationalisées, les recommandations ont été suivies à la lettre. Ainsi, en ce qui concerne les banques, l'association patronale a proposé 2,75 % au 1er décembre, ce qui ferait pour l'année 9 %.

Mais patrons et syndicats se revoient le 5 novembre, et à la BNP et au Crédit Lyonnais, pour la deuxième fois depuis le blocage, les syndicats (y compris cette fois la CGC et FO) ont appelé le personnel à manifester ce jour-là devant l'APB. Car ce qui accentue le mécontentement des employés autant que la baisse du pouvoir d'achat, c'est qu'on leur « rabiote » la hausse sur un mois supplémentaire.

A Air France, la hausse des salaires de 3,6 % prévue d'ici à la fin de l'année, et qui porte au total à 8,1 % l'augmentation pour l'année, elle sera donnée en deux fois : 2 % au 1er novembre et 1,6 % au 1er décembre et hop, là aussi, un mois de gagné.

Quant à la prime annuelle qui, d'habitude, était versée en septembre, la direction l'a augmentée mais, au lieu de la verser en septembre, elle a attendu novembre, pouvant ainsi faire travailler cet argent pendant deux mois.

Dans le secteur privé, les patrons, là aussi, n'ont bien évidemment pas été au-delà des recommandations patronales. Au contraire, même, bon nombre d'entreprises ont grignoté quelques pour-cent par-ci, par-là

Dans la métallurgie :

Ainsi, *aux usines Chausson,* les patrons, aux négociations du 29 octobre avec les syndicats, ont d'abord fait leur cinéma, osant proposer 1,5 % puis acceptant après une demi-heure de suspension de séance, de mettre 2,5 % au 1er novembre dans la corbeille, soit au total 7,5 % pour l'année.

A la *SAFT, à Bordeaux :* proposition de 3 % pour le 1er novembre (cela fera à peine plus de 6 % au total pour l'année, auxquels il faut ajouter des réductions d'horaire non compensées et une augmentation de la productivité. Voilà bien un joli bilan !

A *Norton, à La Courneuve,* 7,2 % sont annoncés pour 1982, et 6 % pour 1983, c'est tout.

Ce ne sont là que quelques exemples et de nombreuses discussions sont en cours. Et en réalité, c'est bien l'ensemble de la classe ouvrière qui voit son niveau de vie en prendre un bon coup. D'autant que la hausse des prix qui, jusqu'à présent, est prévue de 10 % peut être elle aussi au-delà de ces prévisions, ce qui ajouterait encore à la baisse du pouvoir d'achat.

Il y a bien de quoi alimenter la grogne des travailleurs !

P.V.

Il y a deux manières de faire des faux billets

La direction a annoncé la couleur pour les payes de novembre : 200 F d'augmentation pour les salaires inférieurs à 6.700 F. Quand on voit l'augmentation des prix tout azimut qui arrive en même temps (loyers, pain, viande, etc.), ces 200 F ne vont pas peser lourd.

Y aurait-il un lien avec l'affaire des faux billets de 200 F qui circulent dans la région ? Ils ne proviennent peut-être pas de la même planche à billets. Mais si dans un cas c'est du toc, dans l'autre, c'est de la neige au soleil.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* Peugeot-Sochaux Emboutissage-Sud.

Le gouvernement avait promis de fortes augmentations du SMIC. Encore une promesse sur laquelle il revient...

CRAMIF (Paris 19e) 7,25 %, ÇA NE FAIT PAS LE COMPTE

Le 20 octobre, les employés de la CRAMIF ont été informés des propositions salariales qui sont faites par le président du Conseil d'administration de l'organisme de tutelle de la Sécurité sociale : 2,75 % au 1er décembre, non applicable sur le 13e mois, 3 points de plus pour une catégorie de techniciens au 1er novembre (le point est à environ 30 F).

Au total, hormis cette catégorie qui aurait à peu près 9,25 % de plus et les employés au coefficient minimum dont le salaire a été revalorisé en janvier, l'augmentation pour 1982 se monterait à 7,25 % si ces propositions sont entérinées.

Quand les employés de la CRAMIF ont appris ces propositions, l'indignation a été générale, parce que 7,25 %, cela ne fait pas le compte du tout, parce que ce serait appliqué au 1er décembre alors que la sortie du blocage se situe au 1er novembre et que, pour la première fois, une augmentation ne serait pas répercutée sur le 13e mois.

Ce qui faisait aussi beaucoup discuter, c'est l'absence de réactions syndicales : un seul panneau de quatre lignes, aucune prise de position.

C'est dans ce climat qu'une vingtaine d'employés de différents services ont décidé d'adresser une lettre de protestation — et de refus des propositions de l'organisme de tutelle — au ministère de la Solidarité nationale au nom des employés de la CRAMIF opposés au blocage des salaires. Cette lettre précisait que, même si les représentants syndicaux qui négocient en haut lieu acceptaient de telles propositions, leur accord n'engagerait absolument pas les employés.

En quatre jours, cette lettre recueillit 450 signatures sur les 700 employés contactés et elle a continué à circuler dans les autres secteurs (1 500 employés environ se trouvent au siège). Beaucoup accueillirent cette initiative d'un bon œil, parce qu'elle venait des employés eux-mêmes, et parce que c'était un moyen de dénoncer l'inertie syndicale. Et si certains responsables syndicaux n'ont pas du tout apprécié qu'une protestation démarre en dehors des appareils officiels, plusieurs syndiqués ou délégués CGT ou CFDT ont signé la lettre, montrant ainsi leur satisfaction qu'un mouvement de mécontentement s'exprime sur la CRAMIF.

Devant la réaction des employés, des réunions se sont tenues dans les locaux syndicaux.

Pour le groupe d'employés qui est à l'origine de la protestation, le fait d'avoir réveillé en quelques heures les syndicats est déjà une victoire.

Pour l'instant, du côté de la direction, jusqu'au mercredi 3 novembre, aucune confirmation n'avait été donnée concernant les augmentations de salaires.

Les syndicats, à l'échelle nationale, envisagent maintenant une action, ou plutôt des actions locales en ordre dispersé. Mais ce n'est pas ce genre d'actions qui pourra satisfaire les employés.

Correspondant LO

Anicet Le Pors ne change pas de cap !

En recevant à nouveau les organisations syndicales le 3 novembre afin de discuter des augmentations de salaires des fonctionnaires pour 1983, Anicet Le Pors, le ministre de la Fonction publique, a rappelé qu'il avait proposé 8 % d'augmentation des salaires en quatre étapes (au 1er avril, 1er juillet, 1er octobre 1983, et au 1er janvier 1984). Il aurait aussi indiqué que les 2 % supplémentaires versés aux salariés le 1er décembre 1982 touchant les plus bas salaires (moins de 4.450 F) seraient reconduits pour les indices les plus bas, et versés en deux temps selon les salaires.

Il a aussi laissé entendre aux organisations syndicales qu'au début 1984, si vraiment les prix avaient trop augmenté, il y aurait peut-être un petit rattrapage. Il devrait donner des précisions supplémentaires à ce sujet lors d'une prochaine réunion prévue pour le 10 novembre.

Bref, un système bien compliqué dans lequel interviennent des pourcentages que les syndicalistes qualifient de « baladeurs » pour escamoter derrière les chiffres la réalité : c'est-à-dire les attaques contre le pouvoir d'achat.

En fait, le ministre use d'une tactique bien connue qui consiste à faire semblant de donner un petit quelque chose... qui était plus ou moins prévu, tout en marquant bien qu'il s'agit d'une concession.

Car même si, dans le meilleur des cas, les salaires étaient augmentés en fonction des hausses de 1983 (ce qui ne sera le cas que pour les salaires les moins élevés), ils ne le seraient de toute façon qu'après coup, au début de 1984, après que les travailleurs aient vu se réduire leur pouvoir d'achat pendant plusieurs mois !

Pour le moment, la FEN, le syndicat enseignant, a évoqué le côté positif de ces propositions et semble prête à s'en contenter d'emblée, la CGT et la CFDT se montrent critiques, arguant principalement du fait que les fonctionnaires ne reçoivent aucune garantie sérieuse sur le maintien de leur pouvoir d'achat. Le moins que l'on puisse dire, c'est même qu'on leur demande d'entériner pour 1982 et 1983 une baisse.

Pourtant, il ne fait guère de doute qu'Anicet Le Pors, ministre communiste discutant au nom du gouvernement, va mettre tout son art pour les persuader qu'il ne serait pas raisonnable d'attiser trop le mécontentement des fonctionnaires. Il faut que la fonction publique donne l'exemple au secteur privé, pas vrai !

DROITS NOUVEAUX POUR LES SYNDICATS DANS LES PME

ILS RESTENT A APPLIQUER !

Un des textes de loi sur les droits nouveaux des travailleurs est paru au *Journal Officiel* vendredi 29 octobre.

Entre ce qui a été adopté et les projets initiaux du ministre Jean Auroux en discussion depuis un an, il y a tout de même une marge. Tout ce qui risquait de remettre un tant soit peu en cause l'autorité patronale a été abandonné, comme le droit pour les syndicats de suspendre des licenciements économiques, la possibilité pour les délégués au Comité Hygiène et Sécurité d'arrêter le travail sur les machines jugées dangereuses, le droit pour les Conseils de Prud'hommes de proposer des sanctions inférieures à celles demandées par les patrons, ou encore le crédit mensuel de six heures par salarié pour l'information syndicale...

Auroux a été sensible aux cris de la droite aux cris offusqués du patronat, qui n'en revenait pas qu'on puisse mettre son autorité en cause.

Mais il reste néanmoins que les syndicats voient leurs possibilités d'intervention avantagées dans les entreprises, et notamment dans les petites. Jusqu'à présent, une section syndicale ne pouvait pas être reconnue officiellement dans les entreprises de moins de cinquante salariés.

A partir de 10 salariés, un travailleur pouvait se faire élire comme délégué. Désormais, la loi Auroux officialise l'existence d'une section syndicale quel que soit l'effectif de l'entre-

prise. Il suffit qu'un délégué du personnel ou un travailleur soit désigné par un des syndicats reconnus à l'échelle nationale pour qu'il le soit au niveau de l'entreprise et bénéficie du même coup des protections légales qui lui sont attachées. Si le patron n'est pas contraint de lui accorder un crédit d'heures, il ne peut toutefois pas lui refuser un tableau d'affichage, ni l'empêcher de diffuser des tracts. Le collectage syndical est fait sur le temps de travail.

En outre, la loi prévoit également, pour toutes les entreprises, que la circulation des délégués est libre pendant le temps de travail. Les délégués n'auront plus de comptes à rendre aux patrons sur l'emploi de leur crédit d'heures mensuel là où ils en bénéficieront. Ils pourront afficher des textes syndicaux à caractère politique sans risquer de les voir arracher par les huissiers : *« Leur contenu est librement déterminé par l'organisation syndicale ».* Des réunions syndicales sur des sujets d'actualité pourront être organisées dans l'entreprise sans l'autorisation préalable du patron. Mais l'invitation de personnalités extérieures reste soumise à l'accord des patrons, sauf si celles-ci ont des attaches syndicales.

Ces droits qui accordent plus de moyens aux organisations syndicales permettront sans doute de tenir davantage en respect certains patrons. Quand on sait qu'en France 46,8 % des salariés, soit près de 8 millions de personnes sur 17 millions, travaillent dans des entreprises de moins de cinquante salariés, c'est autant de travailleurs qui auront la possibilité légale de s'organiser syndicalement dans leur entreprise.

Mais cela ne signifie pas que les sections syndicales vont pouvoir pour autant se multiplier dans toutes les petites entreprises. Car, plus encore dans cette période de chômage, les patrons disposent toujours des moyens de pression économiques pour dissuader les travailleurs de s'organiser et de former un syndicat. Et ils ne s'en priveront pas. Car la possibilité pour les travailleurs de se défendre et de s'organiser ne dépend pas seulement de la loi, mais surtout de leur détermination.

Patricia MULLAN

LA LUTTE CONTRE L'INÉGALITÉ DES SEXES :

L'arsenal juridique suffira-t-il ?

Yvette Roudy, le ministre des Droits de la femme, a fait adopter au Conseil des ministres du 3 novembre son projet de loi, qui sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale en décembre prochain, et qui vise *« le respect de l'application de l'égalité des sexes »*.

Les femmes salariées sont en France 8,5 millions, et 63 % d'entre elles sont smicardes, contre seulement 15 % de femmes « cadres » ; et la notion de cadre n'est pas précisée mais, même là, il existe une hiérarchie où les femmes sont loin d'être avantagées. Par contre, pour le chômage, elles ont la première place. Les chômeurs hommes sont 8,5 % de la population active masculine, et les chômeurs femmes forment 12,6 % de la population active féminine. C'est dire que le problème est bien réel.

Le projet adopté en Conseil des ministres prévoit de supprimer désormais la clause qui, dans le code du travail, permettait à l'employeur d'évoquer le « motif légitime » — inadaptation au travail par exemple (les seuls cas permis seront indiqués par le code du travail) — pour ne pas employer une femme.

Aucune offre d'emploi ne pourra désormais spécifier le sexe de la personne qui est recherchée.

Par ailleurs, un employeur ne pourra plus faire mention du sexe en cas de refus d'embauche, de non-renouvellement de contrat ou de licenciement.

Les discriminations en matière de stages, de formation professionnelle, de promotions seront interdites et punies.

Le projet de loi prévoit aussi de donner la possibilité aux organisations syndicales d'agir en justice afin de faire respecter l'égalité hommes-femmes, au profit d'une salariée sans que celle-ci ait expressément demandé de le faire, mais tout en en ayant été informée, et sous réserve qu'elle n'y soit pas opposée.

Dès son adoption, cette loi entrera en vigueur dans les entreprises de plus de 300 salariés. Pour les entreprises jusqu'à 50 salariés, la loi ne sera applicable qu'en 1985. Et les patrons seront contraints chaque année de soumettre aux Comités d'entreprise dès 1983 un « rapport annuel » qui devra photographier la situation des hommes et des femmes dans l'entreprise : il devra aussi établir un plan qui devrait mettre fin à la discrimination.

Enfin, le ministre propose la mise en place d'une haute autorité, appelée Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, qui sera chargée de consulter ces rapports et de veiller à la bonne application de la loi.

Avec ce nouveau projet de loi, l'arsenal juridique pourrait donc se compléter et se préciser en ce qui concerne la discrimination.

Mais des lois à ce sujet, même moins complètes, il y en avait déjà auparavant, et ce n'est pas parce qu'elles existaient qu'elles étaient appliquées. Cette loi peut servir de point d'appui pour les femmes qui veulent se battre pour leurs droits, et on ne peut que s'en féliciter. Mais l'inégalité de la situation de la femme n'est pas due à l'absence ou à l'insuffisance de la législation. Elle est due tout bonnement aux lois de la concurrence. Et tant que les patrons seront maîtres du choix, tant qu'ils choisiront en fonction de leurs critères de rentabilité, il faudra que les femmes combattent pour que l'égalité passe du domaine de la loi au domaine de la réalité.

Pierre VILMA

HYPERMARCHÉ AUCHAN (Le Lac à Bordeaux) :

Hyper-exploitation

A grand renfort de « pub » sur le « cassage des prix », Auchan-Le Lac attire depuis deux ans des milliers et des milliers de clients. Mais un des secrets du cassage des prix, ça doit bien être l'exploitation maximum du personnel.

On est embauché comme caissière pour 25 h par semaine en 4 jours, à 2 200 F par mois en moyenne, avec promesse de versement d'une prime de progrès d'environ 700 F tous les trois mois, en fonction du chiffre d'affaires. Mais cette prime, en deux ans, nous ne l'avons touchée qu'une seule fois...

En fait, pour les 120 caissières, il est impossible d'avoir une autre activité, si tant est qu'on en ait la force après des heures passées à la caisse. Chaque jour, l'horaire change en fonction de la fréquentation du magasin. S'il y a du monde, les chefs « oublient » notre heure de sortie : on a beau sonner pour demander à partir, elles n'entendent pas. Par contre, s'il n'y a pas grand monde, elles viennent nous proposer de quitter avant l'heure (sans nous payer, bien sûr). Quant aux jours de congé, il y en a un sur trois qui n'est pas obligatoire et, selon ses besoins, Auchan nous demande de venir travailler en plus ce jour-là, sans nous payer en heures supplémentaires, puisque nous faisons moins de 39 h. On peut refuser, bien sûr, mais c'est mal vu.

Une fois au travail, pas question de bavarder avec les collègues : le copinage, c'est aussi mal vu. Pour cela, il y a les pauses : 15 minutes (et pas 16) pour 4 h 30 de travail, et 1/2 h à partir de 7 h. Et quand, le samedi, on nous fait travailler de 14 h à 22 h, c'est souvent que la pause nous est donnée au tout début de l'après-midi, ou en fin de soirée, car il y a moins de clients. Tant pis si c'est épuisant de rester vissée à sa caisse 7 heures d'affilée...

Pas question non plus de bouger, d'autant qu'on est surveillé : du haut de leur terrasse, les chefs ont tout un système de caméras (auparavant, ils avaient même des jumelles pour dépister toute anomalie).

Les vendeuses aussi doivent faire attention, car leur travail doit se faire *« dans la propreté et avec le sourire »*. Le rayon où les employés ont été les plus propres et les plus souriants a gagné un... petit verre de champagne pour chacun, au terme d'un concours qui a duré 3 mois...

A ce tarif-là, on n'a pourtant pas envie de rire tous les jours. Quant à la cantine, eh bien il n'y en a pas : Auchan nous verse en tout et pour tout 10 F pour le mois... A nous de nous débrouiller avec ça pour nous fournir de sandwiches rassis au distributeur.

Enfin, question sécurité de l'emploi, Auchan a pris l'habitude de renvoyer les nouvelles caissières avant la fin de la période d'essai de 3 mois.

Et le directeur a beau venir rôder autour des caisses et nous serrer la main, la plupart des employés ne rêvent que de trouver autre chose ; à moins qu'un de ces quatre matins, le mécontentement explose.

Correspondant LO

La discrimination existe, nous l'avons rencontrée au Crédit Lyonnais

« *Allez les femmes* », c'est le slogan de la campagne publicitaire qui est lancée à la télévision et dans la presse par le ministère des Droits de la femme.

Yvette Roudy, le ministre, prépare un projet de loi visant à donner des moyens juridiques supplémentaires aux femmes, projet qui sera présenté au Parlement à la session de printemps. Toute loi qui irait dans le sens d'une amélioration du sort des femmes serait la bienvenue, mais il restera comme pour toutes celles qui existent déjà à la faire appliquer...

Et pour ce qui est de la condition de la femme, il reste fort à faire. C'est le cas par exemple au Crédit Lyonnais, banque nationalisée, comme le montre notre enquête.

Les discriminations qui frappent les femmes sont multiples dans cette entreprise où l'Etat est directement le patron. Et le Crédit Lyonnais, de toute évidence, n'est pas un cas isolé.

Les salaires féminins y sont en moyenne de 31 % inférieurs à ceux des hommes. Plus on monte dans la hiérarchie, plus la proportion de femmes diminue : si elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes chez les employés, elles sont sept fois moins nombreuses chez les cadres.

On pourra voir dans les interviews ci-dessous que bien souvent la maternité, et l'absence de plusieurs mois qu'elle entraîne, est prise comme prétexte par la direction pour ne pas augmenter les salaires féminins.

Alors, « *Allez les femmes* », oui sans doute, mais il faudra pousser fort et pas seulement avec des lois, pour bousculer les obstacles.

Répartition hommes/ femmes selon les catégories

Catégorie professionnelle	Hommes	Femmes
Employés et gradés classe II soit 60 % de l'effectif total	33,8 %	66,2 %
Gradés classe III et classe IV soit 27 % de l'effectif total	57,1 %	42,9 %
Cadres soit 12,6 % de l'effectif total	87,7 %	12,3 &

Au Crédit Lyonnais, les femmes représentent 53 % des effectifs nationaux et 60 % à Paris où est concentrée une grande partie du personnel (17 000 personnes sur 43 000).

Le personnel se décompose en trois catégories :

— les « employés » sont les moins rémunérés. Ce sont les dactylos, secrétaires, employés des groupes comptables d'agences, du service courrier, de l'Economat, etc.

— les « gradés » : le personnel qualifié à l'ancienneté ou par des diplômes, et l'encadrement de base.

— les « cadres » : les femmes cadres (1,5 % de l'effectif de l'entreprise) gagnent des salaires inférieurs de 21 % à ceux des hommes cadres.

Pas mâle s'abstenir

En 1981, à une question posée par un délégué sur le fait que les postes opératoires du département des affaires immobilières étaient presque exclusivement réservés aux hommes, la direction répondit :

« Il nous paraît difficile de faire effectuer des visites de chantier, été comme hiver, à des femmes. En outre, les missions de plusieurs jours en province sont fréquentes. Par contre, nous rappelons que les postes d'étude ne leur sont pas fermés ». ***(En fait il n'en existait qu'un dans ce secteur !).***

8 h 15 : une employée amène son enfant à la crèche de l'entreprise. (LO)

• « *Les hommes gagnent tous plus que moi...* »

Annie, 28 ans, 9 ans de Crédit Lyonnais :

« Combien gagnes-tu ?

— 4.700 F par mois, sans compter mes indemnités de garde d'enfants.

— Quel est ton travail ?

— Je suis correspondancière.

— Y a-t-il des hommes qui gagnent plus que toi ?

— Oui. Il y a 5 hommes et 6 femmes. Les hommes gagnent tous plus que moi, même à ancienneté égale, près de 800 F par mois environ.

Il faut que je précise que je n'ai pas eu d'augmentation individuelle depuis presque trois ans car j'ai eu deux enfants au cours de cette période, et la maternité, c'est bien connu, est un obstacle de taille pour avoir une promotion. »

• *Dans le secteur informatique, « on ne misait pas sur les femmes »...*

Josianne, 20 ans de Crédit Lyonnais :

« En 1965, j'ai eu un enfant, j'étais mère célibataire et cela n'a pas plu à mon chef de service à l'Agence centrale, au Siège, où je travaille.

Déjà, dans ce service, j'avais été retirée trois ans auparavant du guichet parce que j'avais les cheveux longs et que je refusais de les attacher. Quand j'ai eu mon enfant, le chef de cette agence m'a fait muter dans un autre service parce qu'il ne voulait pas « de femme ayant un passé » dans son agence.

— Ensuite tu as travaillé au rendement sur des machines. As-tu essayé d'obtenir un autre poste ?

— Oui. C'était la montée de l'informatique et comme j'aime les mathématiques j'ai demandé à passer les tests puisque les informaticiens se recrutaient parmi le personnel. On m'a promis que je les passerais, mais comme je ne voyais toujours rien venir, j'ai insisté auprès de mon chef de service qui m'a avoué « qu'on ne misait pas sur les femmes » dans le secteur de l'informatique.

— Aujourd'hui, quelle est ta situation ?

— Je suis classe II depuis cette année, mais pour chacune des trois dernières augmentations que j'ai eues depuis 10 ans, il m'a fallu faire intervenir les syndicats. »

• *Si vous êtes un homme, à vous le travail noble...*

Michèle, du département de la trésorerie et des changes :

« Dans mon service, les dés sont pipés dès le départ.

Si vous êtes UNE nouvelle embauchée, n'ayez aucune illusion, c'est le « back-office » qui vous attend. Le « back-office » est le regroupement des secteurs qui travaillent d'après les données fournies par les cambistes. C'est là qu'on fait du pointage, du travail sur écrans, des recherches, du classement. En bref, les tâches les plus répétitives.

Par contre, et vous l'avez deviné, si vous êtes un homme, d'autres possibilités s'offrent à vous.

Vous aurez peut-être la chance de faire partie de ce qui est considéré comme l'élite : être cambiste ou apprenti-cambiste. A vous le travail noble, celui qui consiste à traiter en Bourse avec les autres cambistes d'autres banques mais aussi avec Londres, New York ou Tokio... A vous les responsabilités de vendre ou d'acheter des dollars ou des marks allemands à tel ou tel cours. Et bien sûr, les salaires sont en conséquence.

Des responsabilités que la direction du Crédit Lyonnais ne veut surtout pas voir entre les mains de femmes. Si ce n'est pas de la misogynie, qu'est-ce que c'est ? »

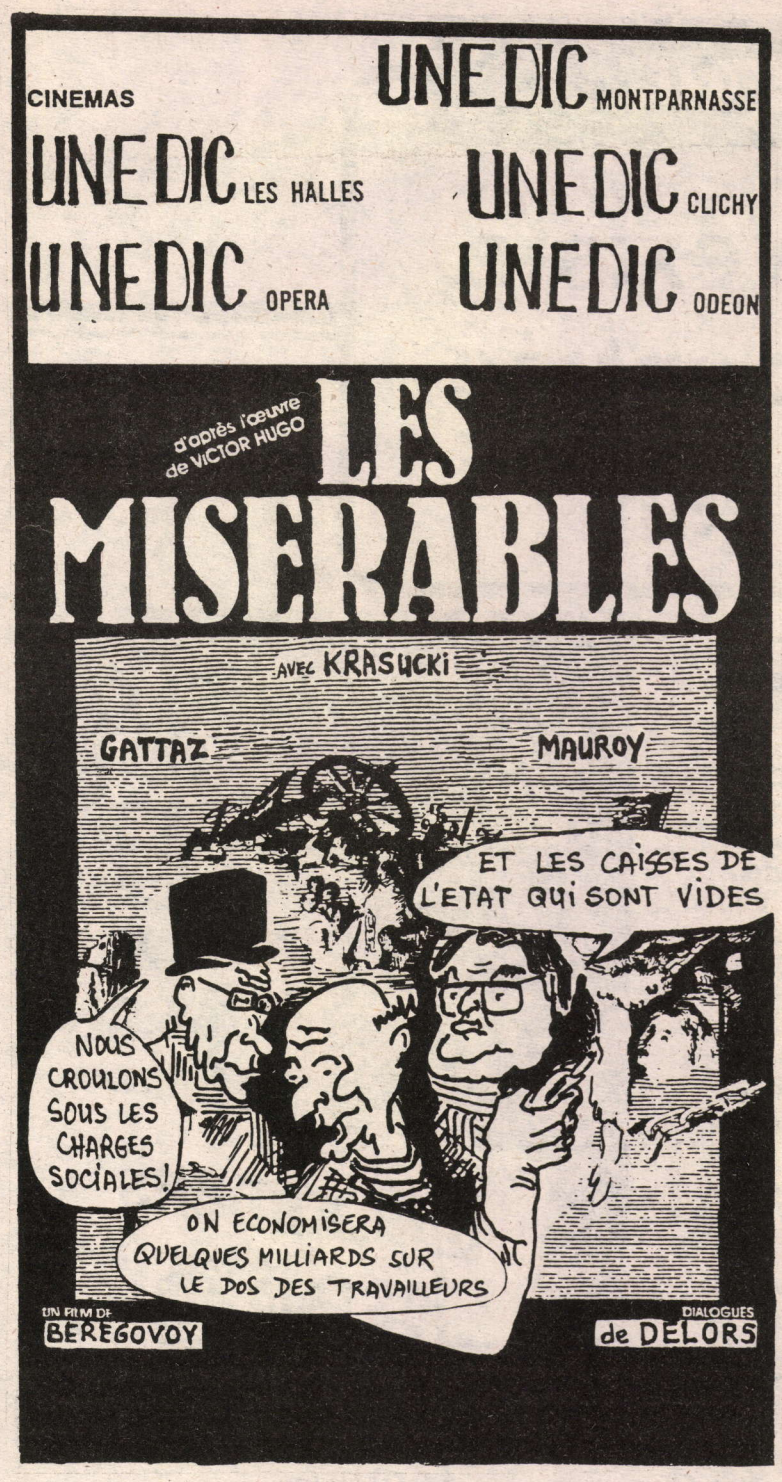

PATRONS, SYNDICATS, GOUVERNEMENT :

Union sacrée pour faire payer chômeurs et salariés

Le Conseil d'Etat du 2 novembre a, on s'en serait douté, entériné le protocole d'accord sur l'UNEDIC passé entre Bérégovoy, les syndicats et les patrons.

La tête radieuse de Bérégovoy parlant « d'heureuse conclusion » à la sortie de la réunion des gestionnaires, le vendredi 28 octobre, et le ton de la presse pro-gouvernementale des jours suivants reflétaient bien le soulagement général : on n'avait pas rompu avec le patronat !

Pourtant, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

Certes, les cotisations patronales seront augmentées (le CNPF n'est pas d'accord mais a déclaré qu'il ne s'y opposerait pas). Cela fera 0,72 % de plus sur la part dite « patronale », contre 0,48 % de plus du côté des cotisations des salariés à dater du 1er novembre. Mais le ministre des Affaires sociales s'est empressé d'annoncer de nouvelles mesures d'allégement fiscal pour les patrons et des prêts bonifiés pour les entreprises.

Yvon Chotard s'est ainsi réjoui ouvertement que le gouvernement reconnaisse « valable l'analyse de la situation économique que fait le patronat ». Les patrons, qui avaient jusqu'au 31 octobre pour dénoncer la convention conclue en 1958, ont obtenu un délai jusqu'à fin novembre avant de prendre une décision définitive, préservant ainsi un moyen de pression qui leur a réussi. Et on sait que, quand les patrons se réjouissent, ce sont en général les travailleurs qui payent, d'une manière ou d'une autre.

En l'occurrence, ils vont payer en effet. Comme contribuables d'une part : la participation de l'Etat au financement de l'UNEDIC sera maintenue dans les mêmes proportions (en fait 45 %, plus de 29 milliards de francs en 1983). Et ils vont payer aussi en tant que salariés car, si la cotisation patronale pour l'UNEDIC augmente, la cotisation salariale augmentera aussi, et sans contrepartie fiscale ou autre cette fois-ci !

Mais surtout, ce sont les chômeurs qui vont finalement faire les frais de l'opération puisque tout le monde est d'accord — patrons, syndicats, gouvernement — pour imposer au minimum 7 milliards « d'économies » sur l'indemnisation.

De quelle manière ? Cela reste à discuter (on aura droit à d'autres réunions paritaires dès les 8, 15 et 19 novembre), mais une chose est sûre : les indemnités chômage vont diminuer (de même, le financement des pré-retraites va être « aménagé », et pas en faveur des travailleurs en pré-retraite).

Voilà « l'heureuse conclusion » à laquelle sont parvenus patrons et dirigeants syndicaux avec la bénédiction du gouvernement ! « C'était le prix à payer pour sauver le système » explique Libération. « On ne pourrait pas faire (autrement) sans remettre en cause le système lui-même » écrit L'Humanité.

En fait, celui qui sort gagnant de ces négociations, c'est le patronat. En hurlant par avance qu'il ne verserait pas un sou supplémentaire, il a obtenu des concessions considérables de la part des syndicats.

Certes, le patronat va être obligé d'accepter de verser une cotisation légèrement plus forte, mais le gouvernement compense.

Et les salariés seront, eux, pénalisés à la fois en payant plus cher leurs cotisations et en payant des impôts supplémentaires, sans compter que quand ils seront chômeurs ils seront moins protégés !

Frédéric FERRIÈRES

Ce qu'est l'UNEDIC

L'UNEDIC (Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) a ses caisses vides.

Créée en décembre 1958, à une époque où il n'y avait quasiment pas de chômeurs, et regroupant les ASSEDIC, chargées, sur la base du département ou de la région, de verser les allocations, l'UNEDIC doit aujourd'hui indemniser plus d'un million et demi de salariés du secteur privé (1 515 665 personnes en août 1982, selon L'Humanité).

Pour cela, jusqu'à la signature du nouveau protocole à la fin du mois d'octobre 1982, l'UNEDIC perçoit une cotisation qui correspond à 3,60 % du salaire. Une part de 40 % de cette cotisation est directement enlevée au salaire brut du travailleur, et une part de 60 %, payée par l'employeur, est appelée « patronale » mais n'est finalement que du salaire différé. Le travailleur, pour avoir droit à une indemnité, doit avoir au moins cotisé pendant trois mois à l'assurance-chômage (ou 91 jours, ou 520 heures).

Aujourd'hui, c'est non seulement le taux de cotisation qui a dû être relevé, mais aussi les diverses modalités d'indemnisation qui vont être changées, et cela dans un sens défavorable aux travailleurs.

A.M.

• Les allocations versées jusqu'alors par l'UNEDIC

L'UNEDIC assure différents modes d'allocations dont les montants variaient tous les six mois en fonction du coût de la vie.

***L'allocation de base.** Elle concerne les licenciés pour un motif non économique, les démissions dites **« pour motif légitime »** (à l'appréciation des ASSEDIC) et les travailleurs arrivant en fin de contrat à durée déterminée. Ils touchent une somme fixe de 32,46 F par jour, à laquelle s'ajoute 42 % du dernier salaire, durant douze mois au-dessous de 50 ans, 26 mois au-dessus, et pendant trente mois après 55 ans.*

***L'allocation spéciale.** Elle est réservée aux licenciés économiques (c'est l'ancienne allocation supplémentaire d'attente qui était versée pendant un an avec 90 % du salaire). Il faut avoir moins de 60 ans pour y avoir droit, avoir travaillé 182 jours lors de l'année écoulée, il faut aussi ne pas avoir refusé un travail ou un stage de formation proposé par l'ANPE **« sans motif valable »** (toujours laissé à la libre appréciation des ASSEDIC et de l'ANPE). Cette allocation comprend une partie fixe de 32,46 F par jour et une partie dégressive égale à 65 % du salaire antérieur le 1er trimestre, 60 % le trimestre suivant, 55 % les troisième et dernier trimestres.*

***La garantie de ressources.** Elle est versée à tous les salariés licenciés ou démissionnaires âgés de plus de 60 ans qui touchent, jusqu'à leur 65e anniversaire, 70 % de leur salaire, à la condition qu'ils aient travaillé au moins 10 ans. C'est ce qu'on appelle généralement la « pré-retraite », dont la durée d'application expire légalement le 31 mars 1983.*

***Les allocations forfaitaires.** Elles concernent ceux qui n'ont pas encore d'emploi : jeunes apprentis, jeunes ayant terminé leur service militaire, jeunes diplômés sans emploi, jeunes soutiens de famille, femmes chefs de famille, etc. D'un montant fixe quotidien, elles sont versées pendant un an.*

***L'allocation de fin de droits.** Elle est payée aux chômeurs qui ne perçoivent plus ni l'allocation de base ni l'allocation spéciale. Elle est de 32,46 F par jour et est versée pendant trois ans aux personnes de moins de 50 ans et pendant cinq ans pour les plus de 50 ans.*

• Sauver l'UNEDIC en s'en prenant aux travailleurs

Sous Giscard, les chômeurs avaient déjà vu leurs droits limités. En 1979 par exemple, l'aide publique qu'un chômeur était assuré de toucher pendant dix ans avait été supprimée et les 90 % qu'un licencié pour motif économique percevait automatiquement pendant un an avaient été complètement transformés et remis en cause.

En 1983, sous la houlette d'un gouvernement de gauche cette fois, de nouvelles amputations vont avoir lieu sur les ressources des chômeurs. Rien n'est encore complètement arrêté, puisque les partenaires sociaux doivent se retrouver plusieurs fois, courant novembre, pour ajuster leurs propositions.

Les représentants du patronat proposent de ne verser aux licenciés économiques l'indemnité spéciale que pendant trois mois. En cas de démission du travailleur, ce dernier pourrait ne rien toucher du tout pendant une période de 3 à 6 mois. Un délai de carence serait aussi appliqué pour tous les licenciés qui n'auraient pas complètement épuisé leurs indemnités de licenciement et leurs congés payés.

Sur ce problème, les représentants syndicaux se sont déclarés prêts eux aussi à s'en prendre aux travailleurs, qu'ils soient chômeurs ou contribuables. En effet, outre le 1 % de cotisation chômage pris aux fonctionnaires et déjà entériné, ils ont admis la révision du mode d'indemnisation des chômeurs. Notamment un délai de carence (même s'il est moins long que celui proposé par le patronat) serait aussi appliqué si le travailleur a perçu des indemnités de licenciement. Quant au montant des indemnisations maximales, les directions syndicales sont d'accord pour le réduire, ainsi que la durée même des indemnisations.

A.M.

BUDGET 1983

Où vont les faveurs du gouvernement

Le Premier ministre et Serge Dassault, main dans la main au dernier salon du Sicob : tout un programme (AFP)

Le gouvernement présente le budget 1983 comme un budget de rigueur, dont le but est de **« soutenir l'activité économique du pays »**, selon les termes du ministre du Budget, Laurent Fabius. Ces mots-là ont une sonorité familière, car soutenir l'économie, avec Fabius comme avec Barre avant lui, c'est d'abord distribuer les fonds de l'Etat aux patrons, aux entreprises.

Il y a d'abord pour cela les postes habituels, comme ceux destinés aux achats d'armement par l'Etat. Mais l'examen détaillé des crédits ouverts pour le budget 1983 montre qu'à l'exception des services généraux du Premier ministre, dont la dotation est en augmentation de 29 %, tous les ministères qui voient leurs crédits augmenter de plus de 20 % sont ceux qui pourront faire passer, par un moyen ou par un autre, ces crédits dans la poche des capitalistes. Les grandes vedettes sont en premier lieu le budget de l'Industrie, en hausse de 24 % (11 445 millions), et celui de la Recherche et de la technologie, en hausse de 21 % (22 465 millions). Sans que le projet donne le détail de l'emploi de ces sommes, on sait déjà cependant que les dotations pour le développement de la filière électronique et informatique seront triplées, que la CII-Honeywell-Bull se verra accorder un petit pactole de 500 millions, (ce qui ne change guère des habitudes antérieures, car chacun sait que la CII ne tient que grâce aux mannes de l'Etat), que les programmes aéronautiques auront un budget en hausse de 35 % et que le programme spatial (qui inclut le plouf d'Ariane) obtient 24,5 % de mieux sur sa dotation...

Les entreprises nationalisées recevront 11 milliards en 1983 contre 2,5 en 1982, dont 7,5 milliards pour le seul secteur industriel concurrentiel. Comme quoi, les patrons qui s'insurgeaient contre les nationalisations du nouveau pouvoir étaient bien mal informés... ou de bien mauvaise foi.

D'autres budgets, quoique bien plus modestes, figurent également au palmarès des budgets en hausse. Tel est le cas des services diplomatiques et généraux du ministère des Relations extérieures, en augmentation de 36 % (9 805 millions), les crédits supplémentaires étant destinés à stimuler **« l'aide publique au développement »** — entendez par là le développement des « échanges » des capitalistes français avec les pays du Tiers Monde. On

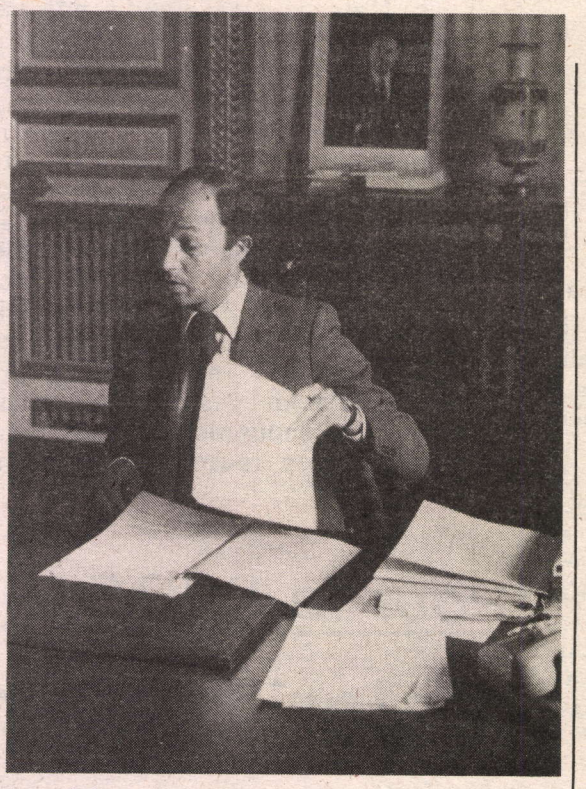

Le ministre du Budget, Fabius : il est nouveau, mais il n'innove pas ! (AFP)

trouve également l'Aménagement du territoire, en hausse de 53 % avec un total de 1 456 millions ; le Commerce et l'Artisanat (+ 29 % ; 450 millions), qui va notamment bénéficier cette année d'une prime de 1 000 F allouée aux employeurs pour chaque nouveau salarié embauché.

Certes, on nous dit qu'il faut relancer l'économie afin de créer des emplois et que, pour cela, il faut bien aider ceux qui investissent. Oui, mais cela, c'était déjà la politique des gouvernements précédents. Celui-ci continue sur la même lancée, tout en aggravant d'un autre côté la dégradation du niveau de vie des travailleurs. Le budget 1983 confirme d'ailleurs cette orientation, puisque les seuls points forts sont ceux qui bénéficieront aux patrons.

Philippe NATIER

Discutez, ils décideront

A quel déficit correspond donc réellement le budget présenté par le gouvernement pour 1983 ? 117,8 milliards, comme l'affirme le gouvernement, ou 130 milliards, comme l'a avancé **Le Monde** et des députés de l'opposition ?

Voilà une question qui a agité pendant quelques jours les députés, du moins ceux qui se rendent aux séances de l'Assemblée, et la presse. Avec les modifications dans la présentation des comptes et la budgétisation de certaines dépenses, le seul à ne pas y perdre son latin était Fabius...

Maintenant, c'est du passé et, chiffres exacts ou non, les députés jouent leur rôle : à quelques exceptions près, à droite on vote contre, à gauche on vote pour, et chacun présente ses amendements.

Bref, tout le monde joue le jeu, tout en sachant que c'est un jeu en grande partie truqué. Car il y a le budget voté chaque année au mois de novembre... et le budget réellement exécuté, qui peut être très différent.

Le gouvernement peut, en cours d'année, présenter au Parlement des « collectifs budgétaires » qui modifient le budget précédemment voté et peuvent faire passer plus discrètement des crédits nouveaux et une augmentation du déficit.

Il peut aussi, directement, supprimer certains crédits, comme il l'a fait pour certains crédits militaires le 18 octobre dernier, ou attribuer des crédits nouveaux.

Enfin, une partie des comptes du budget reposant sur des estimations de la croissance, de l'inflation, de la balance commerciale, etc. de l'année suivante, cela se prête à toutes les manipulations.

D'où un écart souvent important entre le déficit budgétaire prévu et celui réalisé (lequel est d'ailleurs probablement sujet à caution), comme le montre le tableau ci-dessous.

P.N.

Année	1975	76	77	78	79	80	81	82
Solde du budget voté	+ 0,027	+ 0,007	+ 0,005	– 8,9	– 15	– 31,1	– 29,4	– 95,5
Déficit réel officiel	38,2	20,2	18,3	34,3	37,6	30,3	80,9 (1)	(2)

en milliards de francs

(1) Lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir, le déficit était de 51,6 milliards (en mai).
(2) Pour 1982, les chiffres ne sont pas connus, mais Fabius a déclaré à l'Assemblée, le 27 octobre, qu'il devrait être de 100 milliards, parole de ministre.

Chiffres extraits du numéro spécial des **Notes Bleues** *(ministère des Finances) consacré au projet de budget 1983.*

Les malheurs des députés communistes

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale présente régulièrement des amendements.

Hélas, comme l'écrit *L'Humanité* ***du 30 octobre :*** *« Parfait Jans (PCF Hauts-de-Seine) a tout de même été obligé de déplorer le refus de pratiquement tous nos amendements qui essayaient de renforcer la justice et les moyens mis au service de notre économie ».*

Fabius lui-même lui a d'ailleurs dit : *« J'ai tenu le frein un peu dur, monsieur Jans, mais cela est mon rôle ».*

L'un des rares amendements présentés par le Parti Communiste qui ont été votés est celui qui étend la possibilité de déduire les frais de garde aux familles où les deux conjoints exercent une profession. *L'Humanité* ***en fait un de ses gros titres le 29 octobre et écrit :*** *« C'est donc un pas important en avant dans le sens de la justice sociale qui a été accompli dans ce débat ».*

Un pas, peut-être. Mais un bien petit. Pour le reste, ce n'est pas la pédale de frein qui fonctionne, c'est carrément la marche arrière.

P.N.

Bouygues : des profits en béton

C'est Francis Bouygues, patron du bâtiment, qui a été élu, parmi une brochette de ses semblables, ***« manager de l'année »*** *par les lecteurs patronaux du* ***Nouvel Economiste.***

Après Delors, qui lui a remis ce « diplôme » et qui s'est extasié devant sa ***« merveilleuse horlogerie »*** *et* ***« l'extraordinaire cohésion »*** *de son entreprise, la presse aussi s'est pamée, des* ***Echos*** *à* ***Libération*** *devant les* ***« méthodes de gestion »*** *de ce* ***« manager en béton armé ».***

Certes, Bouygues n'arrive pas tout à fait tout seul à ses succès, puisqu'il se « fait aider » par près de 20 000 personnes. Mais n'est-ce pas, ceci est un détail...

On a pu aussi apprendre à cette occasion que le chiffre d'affaires de Bouygues allait être très probablement de 14 milliards de francs en 1982 et de 17 milliards en 1983. Et d'après ***Les Echos****, le bénéfice net de Bouygues devrait s'élever, lui, en 1982, à plus de 260 millions de francs : On nous dit que les patrons français sont au bord du gouffre : pas tous, décidément !*

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

« El Felipe » :

Un homme politique de la bourgeoisie aux allures de gauche

Depuis le congrès de Suresnes en 1974, au cours duquel les anciens dirigeants en exil furent évincés de la direction du parti et remplacés par de jeunes militants de l'intérieur, Felipe Gonzalez est à la tête du PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol).

Né dans une famille de la classe moyenne (son père était un éleveur venu s'installer à Séville) Felipe Gonzalez se définit lui-même comme « un homme ordinaire ». Comme beaucoup de jeunes qui atteignirent leur majorité dans les années 1960, il dit n'avoir jamais chanté l'hymne de la Phalange et ne pas avoir appartenu au Front des Jeunes, organisation phalangiste. Mais, hostile au marxisme, il aime ajouter : *« Je ne sais plus très bien les paroles de l'Internationale ».*

Au début des années 1960, tout en collaborant avec des organisations ouvrières catholiques (JOC, Jeunesse Ouvrière Catholique, et HOAC, Fraternité Ouvrière de l'Action Catholique), il est entré aux Jeunesses Socialistes. En 1969 il était déjà au Comité national du PSOE et en 1970 il fut élu au Comité exécutif.

Il est évident que, surtout depuis cette année-là, le surnommé Isidoro (son pseudonyme pendant la clandestinité) était discrètement surveillé par la police franquiste. Mais il ne fut jamais vraiment inquiété. Cette tolérance relative du régime à l'égard du PSOE permit d'ailleurs la réorganisation du parti pendant les dernières années du régime franquiste. Et, en 1976, le PSOE devenait aussi le premier parti de gauche ayant la permission de réunir son congrès en Espagne, avant même d'avoir été légalisé.

Après une retentissante et éphémère démission lors du XXVIII[e] congrès de son parti, pour imposer l'exclusion du terme « marxiste » des statuts du PSOE, Felipe Gonzalez redevint le patron indiscuté et tout-puissant du Parti Socialiste.

Aujourd'hui, cet ancien avocat atteint le sommet de sa carrière politique. Il est vice-président de l'Internationale Socialiste et dans quelques semaines il dirigera le gouvernement espagnol.

D'apparence jeune et sportive, politicien habile sachant s'adresser aux foules dans un langage assez simple et direct, il a su présenter le programme ultra-modéré de son parti comme la seule alternative face à la situation actuelle en Espagne.

Une victoire des sociali travailleurs ni du patr

Après les élections législatives du 28 octobre et pour la première fois dans son histoire, le Parti Socialiste Espagnol aura à lui seul la majorité au Parlement. En effet, si les socialistes avaient déjà participé aux différents gouvernements de la 2[e] République entre 1931 et 1939, ils le firent alors en collaboration avec les Républicains d'Azana.

Après un intervalle de presque un demi-siècle, avec plusieurs décades de dictature, l'arrivée des socialistes au pouvoir constitue sans doute un événement dans la vie politique espagnole.

Aujourd'hui, la majorité des électeurs viennent d'offrir au PSOE — autant qu'ils le pouvaient selon la Constitution — la possibilité de diriger la vie publique du pays. Mais cela ne signifie pas que les choses vont changer réellement en Espagne. Felipe Gonzalez lui-même a pris soin de préciser pendant toute sa campagne électorale qu'il s'agissait surtout de faire « fonctionner le pays », de « bien travailler », de « terminer la révolution bourgeoise ». C'est si vrai d'ailleurs que la bourgeoisie espagnole, qui aurait bien sûr préféré une victoire de la droite incarnée actuellement par Fraga Iribarne, fait tout de même bonne figure aux socialistes, car ceux-ci peuvent représenter pour elle, dans l'état actuel des choses, une solution viable. Les industriels et les banquiers peuvent même trouver certains avantages à ce que ce soient les socialistes qui prennent la relève d'un parti de centre-droite, l'UCD, complètement décomposé après cinq années au pouvoir et miné par l'avidité et les ambitions personnelles des « barons » centristes.

En effet, dans cette période de crise économique, il est vital pour la bourgeoisie de parvenir à faire accepter à l'intérieur une politique d'austérité aux travailleurs et, à l'extérieur, de tenter de trouver des débouchés et donc de rentrer dans le Marché commun. Et le programme du PSOE, qui projette de moderniser l'appareil administratif de l'Etat, de travailler à l'unité du pays, de « donner aux Espagnols le goût pour le travail bien fait », de « développer un effort national de solidarité » et d'œuvrer en priorité pour l'amélioration des relations internationales, en particulier avec la Communauté européenne, l'Amérique latine et le Maghreb, va en tout cas dans le sens de la politique souhaitée par la bourgeoisie espagnole.

Quant aux millions de travailleurs qui ont voté, eux, pour le PSOE, ils ne l'ont pas fait dans l'espoir de voir vraiment leur condition économique s'améliorer — même sur le plan du chômage — mais dans l'espoir d'empêcher un retour en arrière .

Les quelque deux cent mille travailleurs, petits bourgeois, étudiants, enseignants, souvent jeunes, qui sont venus soutenir à Madrid, le mardi qui a précédé les élections, Felipe Gonzalez, semblaient cons-

Pour le PSOE :

Majorité absolue au Congrès et

Au niveau des résultats électoraux, le fait le plus marquant est sans aucun doute la montée spectaculaire du PSOE, qui a augmenté son nombre de voix de 80 % par rapport à 1979. Il obtient ainsi 46 % des suffrages exprimés et récupère 57 % des sièges de députés et 64 % des sièges de sénateurs.

Cet accroissement du nombre de voix (4,3 millions) a plusieurs origines. La presse estime que un million d'entre elles proviennent de l'électorat du Parti Communiste d'Espagne, qui en a perdu un million. Elle estime aussi que deux millions proviendraient de l'électorat centriste qui avait voté pour l'UCD en 1979 — l'UCD dont la figure marquante, Adolfo Suarez, apparaissait comme l'homme capable de réaliser la transition entre la dictature et un régime de démocratie parlementaire. Depuis, l'UCD s'est discréditée et fractionnée, et c'est en quelque sorte le PSOE qui récupère la partie de cet électorat, qui ne veut pas d'un retour en arrière et souhaite au contraire un renforcement des institutions parlementaires.

C'est d'ailleurs en tout premier lieu à cet électorat que s'est adressé Felipe Gonzalez pendant toute sa campagne. Il a tout fait pour tranquilliser, insistant sur le fait qu'il ne s'agissait pas, pour son parti, de s'en prendre le moins du monde au pouvoir économique de la bourgeoisie ni aux privilèges des possédants grands et petits. Il s'est efforcé de convaincre qu'une politique social-démocrate modérée pourrait permettre de renforcer les institutions démocratiques et de limiter les prérogatives des castes, héritées du franquisme et qui, dans l'administration, les conseils économiques et bien sûr surtout l'armée, font obstacle à toute modernisation, à tout progrès, quand elles ne se proposent pas de faire faire au pays un retour en arrière, vers un régime aux mains des militaires.

Comme on peut le voir, le succès du PSOE ne correspond pas à une poussée à gauche de l'opinion. Il vient de ce que, grâce à son étiquette de gauche, à son langage populaire, le PSOE a su faire le plein des voix ouvrières (qui espèrent le

L'UCD :

L'usure rapide du pouvoir

Avec 7,20 % des voix, au lieu de 34,96 % en 1979, l'Union du Centre Démocratique, le parti jusqu'alors au pouvoir, a donc connu à ces élections un spectaculaire échec.

Au cours des derniers mois, cette formation centriste avait éclaté. L'une de ces fractions (le PDP) avait accroché son char à celui de l'Alliance Populaire, avec un certain bonheur pour ses candidats. Une autre fraction (le PAD), autour de l'ancien ministre Ordonez, avait joué gagnant en misant sur le PSOE. Quant aux transfuges qui ont tenu à garder les mains libres dans l'espoir de servir de force d'appoint, dont le chef de file était l'ancien chef de gouvernement Adolfo Suarez, ils doivent se contenter d'un score groupusculaire de 2,80 % qui leur vaut deux sièges.

Mais, malgré leur faible score, les partis centristes font l'objet de nombreuses sollicitudes de la part des dirigeants du PSOE, qui souhaitent trouver dans ce personnel politique des alliés rodés à l'exercice du pouvoir.

ALLIANCE POPULAIRE :

Une droite musclée en rés

Aussi spectaculaire que la montée du PSOE est la montée électorale de l'Alliance Populaire, le parti de droite ouvertement conservateur de Fraga Iribarne. Lui aussi gagne plus de 4 millions de voix, passant de 1 067 732 voix (5,76 %) en 1979 à 5 412 401 voix (25,30 %) en 1982. Avec 106 députés, contre 9 en 1979, l'AP devient la première formation de l'opposition.

D'où proviennent ces millions de voix supplémentaires ? Quelque 300 000 semblent provenir de l'électorat d'extrême-droite qui a boudé les candidats de Fuerza Nueva (Blas Pinar lui-même n'est pas réélu) ou de Solidarité Espagnole (Tejero a dû se contenter de 25 000 voix dans la province de Madrid). En réalité, à droite aussi on a voté utile. Mais le plus fort contingent de ces voix nouvelles provient de l'ancien électorat centriste. La presse estime en effet à plus de deux millions ce transfert de voix vers la droite (un peu plus, semble-t-il, que le transfert vers la gauche). Enfin, il semble aussi que plus d'un million et demi de ces voix proviennent des anciens abstentionnistes, touchés par une campagne qui agitait le spectre de la venue au pouvoir des « socialistes », des « marxistes » fauteurs de désordres économiques et sociaux.

Et l'on peut dire que, par sa campagne virulente, d'une tonalité parfois poujadiste, le leader de la nouvelle opposition de droite a ratissé largement à droite dans les rangs

stes qui ne protège les onat, ni des militaires

cients mais graves. De nombreux meetings en province avaient la même tonalité. Le soir des élections il y a bien eu des manifestations de contentement, mais pas de très vastes manifestations un tant soit peu exubérantes dans les rues de Madrid. C'est que, depuis la découverte du projet de coup d'Etat pour la veille des élections, des journaux comme El País — un grand quotidien qui a une couleur de gauche — affirmaient que de nombreux militaires étaient ralliés à l'idée d'un coup d'Etat. Nombreux étaient ceux qui craignaient un coup de force prochain ; d'autant plus que l'ensemble de la presse commentait les quelques arrestations de militaires, qui apparaissaient de plus en plus comme la partie voyante d'un iceberg.

Et cette crainte du pire fera peut-être accepter bien des sacrifices aux travailleurs, qui ne voudront pas gêner le gouvernement socialiste même si celui-ci s'en prend directement à eux.

Mais le large consensus dont bénéficient les socialistes et leur impressionnante majorité dans les Assemblées parlementaires ne garantissent nullement que les socialistes auront les moyens de maintenir en place, et à terme, un système de démocratie parlementaire qui est finalement ce que leur électorat populaire attend vraiment d'eux.

La politique anti-ouvrière que Felipe Gonzalez va mener au service de la bourgeoisie n'empêchera ni la droite parlementaire, ni l'extrême-droite, ni les militaires hostiles de lui faire la guerre, pas seulement au Parlement mais aussi dans la rue et dans les casernes. Tout porte à penser que la moindre remise en cause des privilèges des coteries en place depuis plus de 40 ans susciteront des levées de boucliers. Et les dirigeants socialistes se trouvent dans une position fragile. Ils auront beau donner des preuves de leur loyauté vis-à-vis des possédants, c'est eux qui seront accusés si la crise économique s'aggrave et si des tensions politiques persistent. Aujourd'hui les couches dirigeantes de la bourgeoisie espagnole ont choisi de jouer le jeu, mais elles peuvent demain congédier ces valets s'ils ne font pas l'affaire. Elles peuvent même très vite se rallier à une initiative des militaires si ceux-ci leur forçaient la main.

Alors la patience et la passivité des travailleurs ne permettent nullement d'éliminer — ou même de réduire — le risque d'un retour en arrière. Elles peuvent tout juste servir à les ligoter. Et si les travailleurs d'Espagne ne veulent pas subir de nouvelles attaques du patronat, s'ils veulent se prémunir contre une remise en cause des quelques droits démocratiques dont ils disposent, ce n'est pas sur Felipe Gonzalez qu'ils doivent compter pour défendre leur situation et leurs libertés, mais strictement sur eux-mêmes.

Malgré la victoire électorale du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol, la menace d'un coup d'Etat militaire est toujours aussi réelle.

Au Pays basque : Une montée des socialistes qui n'empêche pas le maintien des voix nationalistes

Au Pays basque, tous les partis ou presque ont augmenté leur score électoral. Et toutes ces voix nouvelles proviennent d'une forte régression de l'abstention qui, d'environ 32 % aux élections de mars 1979, est tombée à environ 22 %.

C'est ainsi que le PSOE peut augmenter ses voix de 160 %, avec 280 000 voix supplémentaires, sans que ni les divers courants nationalistes, ni même la coalition de droite, ne perdent de voix. Ainsi, pendant ce temps, la coalition Alliance Populaire-Union du Centre Démocratique gagne 19 % par rapport à 1979 où ces deux organisations se présentaient séparément. Et, par ailleurs, tous les courants nationalistes améliorent leur score. Le PNV (parti nationaliste de droite) fait 11 % de plus. Le courant lié à l'ETA-militaire fait 20 % de plus et le courant lié à l'ETA-politico-militaire, Euskadiko Eskerra, qui a remis en cause la lutte armée, a 8 % de plus. Et il reste notable que ces deux derniers regroupements totalisent en réalité 21 % des voix.

TABLEAU DES RÉSULTATS DU PAYS BASQUE

Nombre d'inscrits : 1 913 983
Suffrages exprimés : 1 470 871, soit 76,8 %
Abstentions : 443 112, soit 23,2 %
PSOE : 463 261 (178 880 en 1979)
Coalition AP-UCD : 275 787 (230 607 en 1979)
PNV (parti nationaliste de droite) : 408 578 (365 420 en 1979)
Herri Batasuna (ETA-militaire) : 219 378 (230 607 en 1979)
Euskadiko Eskerra (ETA-politico-militaire) : 104 965 (98 137 en 1979)

Quels futurs ministres ?

Sous la houlette d'Alfonso Guerra, le second de Felipe Gonzalez, le prochain gouvernement, selon les journaux, comptera une majorité de ministres socialistes choisis en fonction de leur compétence technique, mais pas seulement des socialistes...

Il paraît que Francisco Laina, ami de l'ancien Premier ministre Suarez et actuel directeur de la Sécurité de l'Etat, serait le futur ministre de l'Intérieur et que Fernandez Ordonez et José Sevilla, du PAD (le parti créé par le premier après avoir quitté l'Union du Centre Démocratique), auraient les Affaires étrangères et les Finances, tandis qu'un de ses proches, José Baroa, aurait à sa charge la Sécurité sociale.

Ces hommes de droite, représentants déclarés de la bourgeoisie, vont être associés à la gestion gouvernementale et ils n'auront pas que des strapontins. Un des postes-clès, dans la situation actuelle, celui de l'Intérieur, serait occupé par un homme de toute confiance, Laina, le même qui coordonna les pouvoirs civil et militaire pendant l'éphémère occupation du Congrès par Tejero, le 23 février 1981.

Mesures d'austérité en vue

Selon le journal **El País** du 1er novembre 1982, le PSOE envisage la convocation des élections municipales avant de prendre les premières mesures d'austérité. En effet, pour pouvoir les organiser avant la date normale d'expiration, le 3 avril 1983, le gouvernement devrait ouvrir la campagne électorale 65 jours avant. Et les socialistes ne semblent pas disposés à donner des atouts à leurs rivaux en faisant connaître le plan de stabilisation et les mesures d'austérité qu'ils pensent adopter tout de suite après.

LE PARTI COMMUNISTE D'ESPAGNE

au Sénat

changement, même sans promesses concrètes) en même temps qu'il gagnait du crédit parmi la petite et moyenne bourgeoisie, les intellectuels, ainsi que toute une partie de la grande bourgeoisie qui, pour le moment, souhaite éviter les secousses sociales et politiques.

On pouvait se demander si la menace d'un coup d'Etat militaire, qui a plané pendant toute la campagne électorale, n'allait pas créer un réflexe de peur et détourner les électeurs d'une option dont la couleur de gauche est propre à exciter les militaires partisans d'un coup d'Etat. En réalité, cette atmosphère de tension semble plutôt avoir profité au PSOE.

Un échec cuisant

Le recul électoral du Parti Communiste d'Espagne de Santiago Carrillo était prévu par la presse, les sondages et les militants du Parti Communiste eux-mêmes. Mais il a dépassé la plupart des estimations. Avec une perte de 1,1 million de voix, le PCE ne représente plus que 3,8 % de suffrages, contre 10,8 % en 1979. Il devient dans l'arène parlementaire une force marginale, puisqu'avec ses 5 sièges (au lieu de 23 en 1979) non seulement il n'a pas les 15 sièges officiellement nécessaires pour former un groupe parlementaire, mais il n'a même pas les 5 % qui lui permettraient d'obtenir une dérogation.

Cette chute du PCE, qui pourtant, pendant toute la période du franquisme, avait été l'une des principales forces militantes de l'opposition contre la dictature et qui avait contribué à mettre en place des organisations syndicales et politiques dans la classe ouvrière, a de multiples raisons.

L'une d'elles est sans doute que, depuis des années, le PCE s'efforce d'apparaître comme un parti aussi social-démocrate, aussi responsable vis-à-vis des possédants que le PSOE — qui sur ce terrain-là est plus crédible — et qu'il ne propose à la classe ouvrière espagnole, pourtant très touchée par la crise et en particulier par le chômage, aucune perspective différente de celle du PSOE.

Bien sûr, rien ne dit qu'une autre politique aurait été payante sur le plan électoral. Mais, en essayant d'apparaître depuis des années comme un parti social-démocrate bis, les dirigeants du PCE ne se sont pas donné les moyens de représenter, pour les travailleurs, quelque chose de différent du PSOE.

Ils ont en quelque sorte contribué à renforcer ce que le PCE appelle « la dynamique du vote utile », qui a joué à plein en faveur du PSOE.

Les dissensions internes au sein du PCE, réglées au cours des dernières années à coups d'expulsions, ont sans doute accentué cette hémorragie de voix, qui d'ailleurs est allée de pair avec une hémorragie de cadres et de militants. Mais il est certain que cette vie interne tourmentée exprime à sa façon la situation difficile dans laquelle se trouve le PCE. Rejeté, malgré son sens des responsabilités vis-à-vis de la bourgeoisie, par toute la classe politique, PSOE compris, le PCE a du mal à conquérir sa place sur le terrain parlementaire, qui est pourtant le seul terrain où il situe sa lutte politique.

Ses liens avec la classe ouvrière, par l'intermédiaire des Commissions Ouvrières, restent néanmoins réels et un atout pour le PCE. Mais là aussi, il n'est pas dit que la montée du PSOE ne se traduise pas par une montée de l'UGT (Union Générale des Travailleurs) qui lui est liée. D'autant plus que, sur ce terrain-là, le PCE ne semble nullement s'orienter vers une politique de défense des intérêts, même immédiats, des travailleurs.

erve

de tous ceux qui pensent qu'il faut un régime fort, capable de « protéger le capital », quitte à sacrifier un peu les institutions démocratiques si besoin était.

Soutenue par la majorité du patronat, même si une grande partie de celui-ci est prêt à jouer la carte du PSOE, soutenue par l'armée, même celle qui est prête à comploter, l'Alliance Populaire apparaît aujourd'hui comme le seul parti de droite crédible et comme l'alternative possible.

Elections aux USA

Un vote de désaveu pour Reagan et sa politique d'austérité

Reagan aura eu beau aller lui-même au charbon et parcourir, paraît-il, 50 000 kilomètres pour tenter de rameuter ses électeurs, les élections du 2 novembre auront quand même marqué un net recul de son parti, le Parti Républicain.

D'après les derniers résultats, la majorité de 55 % des sièges que détenaient les démocrates à la Chambre des représentants, serait désormais de 61 %. Au Sénat, le Parti Républicain conserverait la majorité, mais avec seulement sept sièges d'écart. Et, sur les 50 Etats qui constituent les Etats-Unis, 33 auraient maintenant un gouverneur démocrate, contre seulement 27 avant les élections.

Il est vrai qu'il est de tradition que le parti au pouvoir marque un recul lors des élections qui, comme celles du 2 novembre, ont lieu en cours de mandat présidentiel. Mais d'une part, le recul des républicains dépasse les normes habituelles, et d'autre part, le taux d'abstentions de 65 % constitue un record dans le domaine.

D'ailleurs, le simple fait que Reagan ait choisi de descendre lui-même dans l'arène électorale indique assez les craintes des politiciens républicains.

Ils avaient en effet toutes raisons de craindre que le brusque approfondissement de la crise au cours des deux dernières années, l'augmentation brutale du chômage et l'aggravation des conditions de vie de la population laborieuse, puissent provoquer un vote de mécontentement dans la population. Et ce d'autant plus que, depuis plus d'un an, Reagan s'en est pris ouvertement au niveau de vie des couches les plus pauvres de la population, tandis que ses promesses de reprise économique se révélaient n'être que du vent.

Et, de toute évidence, c'est bien un vote de désaveu qu'a essuyé Reagan, le 2 novembre, un désaveu qui s'est aussi bien exprimé sous la forme de l'abstention que sous la forme de nouvelles voix pour les démocrates. Ce que Reagan a d'ailleurs implicitement reconnu en se sentant obligé de déclarer, au moment de l'annonce des résultats, qu'il n'excluait pas quelques « *changements de cap* ». Déclaration démagogique sans doute, et qui ne sera bien sûr pas suivie d'effet quant au fond de sa politique, mais qui reflète bien le sens des résultats du 2 novembre.

François ROULEAU

Un scrutin sans illusion

L'objet principal des élections du 2 novembre était le renouvellement intégral de la Chambre des représentants, d'un tiers du Sénat et la nomination du gouverneur dans 36 Etats, sur les 50 qui constituent les Etats-Unis.

Traditionnellement, les élections de ce type, parce qu'elles interviennent entre deux élections présidentielles, suscitent peu d'intérêt dans l'électorat américain, au moins en terme de suffrages exprimés, puisque le taux d'abstention moyen tourne autour de 60 %. Et celles du 2 novembre n'auront pas fait exception, puisqu'on ne compterait qu'environ 35 % de votants.

C'est qu'en fait, d'un strict point de vue juridique, le régime politique américain est un régime présidentiel, dans lequel le Sénat joue un rôle de premier plan, tandis que la Chambre des représentants dispose de pouvoirs moindres. A telle enseigne d'ailleurs que, depuis 40 ans, la Chambre des représentants a toujours compté une majorité démocrate, sans que cela gêne réellement les présidents républicains qui ont été au pouvoir. D'ailleurs Reagan lui-même a dû se contenter d'une Chambre des représentants qui comptait 192 républicains contre 241 démocrates. Il est vrai que cela ne l'a pas empêché d'obtenir la majorité dans un certain nombre de votes décisifs, grâce au ralliement des démocrates conservateurs représentant certains Etats du Sud. Quant au Sénat, sur les 33 mandats de sénateurs en jeu, 13 seulement étaient détenus auparavant par des républicains, alors que ceux-ci ont une majorité de 9 sièges au Sénat. Autant dire que, pour renverser la majorité sénatoriale et mettre Reagan dans de sérieuses difficultés, il aurait fallu que les démocrates réussissent à emporter au moins 24 des 33 postes !

Mais, de toute façon, même si ce scrutin avait pu ouvrir la possibilité d'un changement de majorité, rien ne dit que les électeurs se seraient plus mobilisés. Car après tout, en quoi une majorité démocrate changerait-elle la situation de la grande masse de la population, sur laquelle pèse aujourd'hui le poids de la crise, du chômage et des restrictions aux budgets sociaux qu'a imposées Reagan ?

Certes, il est vrai qu'au cours de cette campagne électorale les démocrates — pas tous d'ailleurs — ont largement développé un programme destiné à répondre à tous les mécontentements : promesse de grands travaux pour les chômeurs, promesse de libéralisation de l'avortement pour les femmes, promesse de ne pas toucher aux retraites pour les personnes âgées, promesse de s'engager sur la voie d'un gel des armements nucléaires pour ceux qui craignent la guerre, etc.

Mais il faut croire que les électeurs américains ont quelques raisons de ne pas faire confiance aux promesses des politiciens démocrates. Ils les ont vus suffisamment de fois à l'œuvre, une fois arrivés au pouvoir dans le passé, pour savoir ce que valent ces promesses !

• *Votes à la chaîne*

Pour les électeurs qui ont participé au vote du 2 novembre, les choses n'étaient pas si simples. Qu'on en juge : dans un Etat comme la Californie, les électeurs n'avaient pas moins de 43 votes différents à effectuer. Il leur fallait non seulement désigner représentant, sénateur et gouverneur, mais en plus un certain nombre de responsables locaux, dont le shérif, des juges, des représentants au district, le maire, etc.

Mais ce n'est pas tout. Dans de nombreux Etats, des groupes d'opinion avaient fait usage des possibilités légales d'obtenir l'organisation de référendums sur des sujets divers. En Californie, les électeurs devaient par exemple répondre à 15 mini-référendums de ce type.

C'est ainsi qu'en Californie, la majorité des électeurs ont rejeté l'idée d'un contrôle restrictif sur la possession d'armes individuelles. Dans le Massachusetts, Etat dont Edward Kennedy est sénateur, ils se sont prononcés pour une réglementation et une réduction du stockage de déchets nucléaires, mais aussi pour la peine de mort ; tandis que le gel des armements nucléaires, qui était proposé aux électeurs dans neuf Etats, a reçu dans tous un appui éclatant, bien plus large d'ailleurs que l'électorat démocrate.

Bref, à défaut de pouvoir exprimer grand-chose en votant pour tel démocrate ou pour tel républicain, les électeurs ont au moins pu dire ce qu'ils pensaient de certaines questions. Il est vrai que, dans les faits, cela reste une forme limitée d'expression puisque, outre leur caractère local dans chaque Etat, ces mini-référendums n'entraînent pas, pour la plupart, l'obligation pour les pouvoirs politiques de s'y conformer.

• *Du grand spectacle pour une vaste farce*

Le côté « grand spectacle » traditionnel des élections américaines aura été largement respecté dans la campagne qui vient de se terminer.

C'est ainsi qu'on aura pu voir le candidat républicain au poste de gouverneur à New York adopter comme emblème électoral une paire de larges bretelles rouges, dont il vendait des copies pour alimenter sa caisse électorale. Ou encore cet autre candidat républicain, qui briguait un poste de représentant dans l'Etat de Washington, et qui a jugé plus efficace de remplacer la traditionnelle profession de foi par une table des horaires des marées décorée de son effigie. Sans parler du débat télévisé qui a, paraît-il attiré le plus de téléspectateurs, celui qui a opposé Paul Newman et Robert Redford pour les démocrates à Charlton Heston pour les républicains...

Les électeurs américains ont au moins de la chance : au lieu d'avoir à absorber les discours ennuyeux de pitres à mines lugubres, ils ont au moins quelques occasions de s'amuser un peu !

LE BILAN SOCIAL DE REAGAN

Des coupes sombres sur le dos des pauvres

L'un des thèmes essentiels qui ont marqué la campagne électorale a été la question des budgets sociaux. Les démocrates accusant Reagan de vouloir toucher aux retraites (36 millions d'Américains touchent une retraite de l'Etat, ce qui constitue un électorat important !) et les républicains jurant leurs grands dieux qu'il n'en était pas question.

Mais, par-delà la démagogie électorale, et sans même parler des mesures à venir, le bilan de Reagan dans ce domaine est suffisamment éloquent.

En 1981, Reagan lançait un vaste programme de diminution des impôts qui, selon lui, devait apporter rapidement les investissements nécessaires à la relance, et donc des emplois. En même temps, et pour compenser le manque à gagner qui en résultait pour l'Etat (en même temps d'ailleurs qu'une augmentation sans précédent du budget militaire), Reagan annonçait une série d'économies budgétaires programmées sur 5 ans, qui devaient entrer en application dès janvier 1982 et permettre une économie de 49 milliards de dollars pour la seule année 1982, soit près de 350 milliards de francs.

C'est ainsi que les retraités de moins de 65 ans se sont vu imposer une diminution de 30 % de leurs retraites, tandis que le minimum garanti pour les autres descendait en dessous de 100 dollars par mois (environ 700 F) par le jeu d'un nouveau mode de calcul. Enfin, la date de réévaluation annuelle des retraites en fonction de la hausse des prix était retardée de trois mois.

Dans la Santé, des économies étaient décidées pour un montant de 7 milliards de francs au détriment des programmes d'assistance médicale destinés aux personnes âgées et aux nécessiteux.

En ce qui concerne les chômeurs, les mesures adoptées prévoyaient la réduction de l'indemnisation chômage à 9 mois, puis à 6 mois. Il est vrai qu'en septembre 1982, et pour des raisons ouvertement électorales, Reagan a fait voter une loi permettant une indemnisation supplémentaire de 10 semaines, mais seulement jusqu'en mars 1983. Moyennant quoi, les indemnités chômage sont désormais soumises à impôt !

Chômeurs à Détroit.
Pour la première fois depuis la crise de 1929, il y aura plus de 10 % de chômeurs aux Etats-Unis.

D'ailleurs, le montant des indemnités chômage a lui-même été réduit dans la plupart des Etats. En même temps, le programme des Food Stamps (système de bons valables pour l'achat de produits de consommation courante), qui constitue l'une des ressources des couches les plus pauvres, et en particulier des chômeurs, a été amputé de 14 milliards de francs ; un million de bénéficiaires, sur les 22 millions que comptait ce programme, ont perdu leurs droits.

Au total, l'ensemble des mesures de Reagan se traduiront, d'ici à 1984, par une diminution des ressources de 37 % des familles américaines, les plus pauvres. C'est ce qu'affirme une étude réalisée par un institut officiel, qui reconnaît par ailleurs que, au cours de la même période, elles entraîneront une augmentation de ressources de 6 % pour les 5 % d'Américains les plus aisés. Quant au budget social proprement dit, celui destiné à venir en aide aux plus pauvres, il représentait 25 % du budget fédéral en 1965. En 1983, alors que le nombre de chômeurs a plus que doublé, il ne représentera plus que 20 % du budget fédéral !

CHRYSLER

Une fausse note dans le duo patronat-syndicat

Selon des statistiques publiées par le gouvernement américain, plus de la moitié des nouveaux contrats salariaux signés dans les entreprises américaines depuis le début 1982 ne comportent aucune augmentation pour cette année. Quant à ceux qui en comportent une, elle est en moyenne de 3,8 %, tout en étant assortie de clauses multiples prévoyant la suppression partielle ou totale d'avantages acquis tels que jours de congés, réajustements en fonction de l'inflation, ou autres.

Dans les grandes firmes automobiles, des contrats ont été ainsi signés depuis trois ans, qui prévoyaient parfois jusqu'au renoncement des travailleurs à une partie des augmentations auxquelles ils avaient droit afin d'« *aider au redressement de l'entreprise* ». C'est tout au moins ainsi que l'UAW, le syndicat de l'automobile, présentait les choses. Il est vrai qu'en échange les dirigeants syndicaux ont obtenu quelques avantages : par exemple le poste qu'occupe le président de l'UAW, Doug Fraser, au Conseil d'administration de Chrysler...

Or dernièrement, ce concert de « solidarité » entre travailleurs et compagnies qu'orchestrent les dirigeants syndicaux, a connu une fausse note : début octobre, les 50 000 ouvriers des usines Chrysler repoussaient à 70 % le nouveau contrat salarial que leur proposait l'UAW et la direction de la firme. Il faut dire que, alors que les salaires de Chrysler sont inférieurs de près de 20 % à ceux des autres constructeurs, le nouveau contrat ne prévoyait aucune augmentation pour 1982, mais seulement de la rallonge en 1983 et encore en partie sous réserve d'une amélioration des profits. Il faut dire également que, si Doug Fraser avait affirmé aux travailleurs que « *Chrysler est réellement en mauvaise forme et ne peut pas se permettre de donner plus* », le P-DG de Chrysler, Lee Iacocca, s'était vanté peu auparavant que « *Chrysler s'en tire très bien. Nous avons plus d'un milliard de dollars en caisse* ».

Normalement, un tel vote de refus signifie que le syndicat doit préparer l'organisation d'une grève pour obtenir plus. Mais, cette fois-ci, Doug Fraser a fait exception à la règle en organisant un nouveau vote : pour la grève immédiate ou pour attendre le début janvier avant de prendre une décision. Bien entendu l'UAW a recommandé la deuxième soluiton, en expliquant que Chrysler était trop « pauvre » pour céder quoi que ce soit pour l'instant et qu'il valait mieux attendre une amélioration des conditions sur le marché automobile. Le vote qui vient d'avoir lieu a finalement donné raison à l'UAW : par plus de 70 % des votants, les ouvriers se sont prononcés pour attendre.

Ainsi, les dirigeants de l'UAW ont permis à Chrysler de gagner un peu de temps, et même de se préparer à l'éventualité d'une grève en constituant des stocks. Mais cela ne signifie pas que les patrons de l'automobile aient gagné pour autant : le refus du contrat exprimé chez Chrysler est un précédent qui peut faire tache d'huile et qui, en tout cas, montre le mécontentement des travailleurs. Et si, en janvier, contrairement à ce qu'ont prétendu les dirigeants syndicaux, il y a peu de chances que les patrons se montrent plus accommodants, il n'est pas dit que les ouvriers se laisseront faire une deuxième fois !

Le n° 97 de la Lutte de Classe vient de paraître

Au sommaire de ce numéro :
• La classe ouvrière acceptera-t-elle l'austérité ? • Victoire électorale des socialistes espagnols : le changement et la continuité • Pologne : la lutte contre la dictature et les buts de Solidarité • Les dettes du Tiers-Monde et la crise

Le travail au noir dans la confection

Le « travail clandestin » dans la confection existe toujours sous la forme d'ateliers clandestins où sont employés sans être déclarés des travailleurs émigrés. Il suffit de parcourir le Sentier, dans le 2e arrondissement de Paris, ou certains coins du 18e ou du 20e, sans compter les villes de banlieue, pour se rendre compte de l'existence de ces ateliers. Ceux qui y travaillent ne sont pas toujours en situation irrégulière d'ailleurs. Ainsi, d'après la CFDT, il y aurait au moins, parmi les travailleurs turcs, 90 % de travailleurs en situation régulière depuis leur lutte de 1980.

Le travail noir a parfois d'autres formes. Ainsi, on trouve de nombreux travailleurs turcs dans la confection à domicile. Le travailleur à domicile doit acheter des machines, il travaille pour un gros patron, à la pièce, et reçoit de 15 F à 30 F pour une pièce dont le prix de revient est au maximum de 65 F — matière première et coût du travail compris — et qui est revendue de 300 F à 500 F dans le commerce.

Le travailleur à domicile touche un peu plus que le travailleur en atelier. Mais il est à la merci complète du patron et l'inspection du travail n'a aucun contrôle sur les domiciles privés. De plus, ce travailleur est isolé, il n'a aucune sécurité d'emploi, il ignore le plus souvent ses propres droits face à son employeur, qui reste tout à fait libre de contourner les textes de réglementation du travail, de commettre des fraudes et de tirer des gains considérables.

Le travailleur à domicile emploie lui-même sa propre famille, grands-parents, frères et sœurs et aussi bien des enfants non scolarisés que des écoliers qui participent au même travail en dehors du temps scolaire.

J.R.

Place du Caire à Paris :

Les conditions de l'embauche des travailleurs pakistanais

Place du Caire, au cœur du Sentier, dans le 2e arrondissement de Paris, il y a journellement des dizaines de travailleurs pakistanais qui attendent dès 7 h ou 8 h du matin et parfois jusqu'à 19 h, qu'on vienne leur offrir du travail. Dans ce quartier qui vit du textile, des entrepreneurs ou des commerçants les utilisent pour des travaux ponctuels. Pour quelques-uns des patrons, c'est une main-d'œuvre d'appoint régulière et sous-payée. Dès que l'on s'adresse à l'un de ces travailleurs, on est très vite entouré par tous ceux qui ont l'espoir d'être embauchés.

L'un d'entre eux montre ses papiers : il est depuis trois ans à Paris et a un récépissé provisoire depuis juin 1982 : « *Je charge et décharge des cartons pour le textile. C'est un travail clandestin.*

— Travailles-tu régulièrement ? Combien gagnes-tu ?

— *Un jour par-ci, par-là. On est jeudi, je n'ai travaillé que lundi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h pour 125 F. Un patron vient, il donne 50 F à 100 F pour la journée. On devrait gagner 20 F de l'heure, on ne nous fixe jamais le prix avant, parfois c'est 20 F, mais ça peut être 15 F, 10 F et même 5 F de l'heure.*

— C'est le cas de tous ceux qui vous embauchent ?

— *Oui, bien sûr. Ils s'entendent entre eux. Aussi je n'ai jamais pu envoyer d'argent à ma famille au Pakistan où j'ai une femme et deux petits enfants qui vivent chez mes parents.*

— Y a-t-il des travailleurs qui sont au mois ?

— *C'est rare. Dans ce cas, un bon patron donne 3 000 F par mois mais, le plus souvent, c'est 1 800 F, 2 000 F, parfois 2 500 F. Et pour beaucoup d'heures de travail. On n'a pas de Sécurité sociale puisqu'on est toujours clandestins, pas d'hôpital quand on est malades. On s'entasse à plusieurs dans des chambres à Ivry ou ailleurs. On est très solidaires : quand l'un travaille, les autres peuvent manger. Mais c'est encore plus grave quand il y a des enfants.* »

Les travailleurs pakistanais seraient au nombre de 4 000 d'après ce travailleur qui nous a conduits à la CFDT qui a syndiqué « ceux de la place du Caire » (400 d'entre eux d'après la CFDT).

A la CFDT, on a bon espoir d'obtenir au moins des papiers pour les travailleurs pakistanais. Il a fallu obtenir des ministères de la Solidarité nationale et du Travail qu'ils acceptent de reconnaître un « travail de fait », réel même si on ne peut le prouver puisqu'il n'y a jamais de feuille de paye.

Les travailleurs pakistanais attendent bien sûr leurs papiers, qui représentent pour eux la possibilité de sortir du travail clandestin. Ils veulent être considérés comme des travailleurs à part entière et non comme des travailleurs prêts à accepter, simplement pour pouvoir survivre, n'importe quel travail, à n'importe quel prix, avec des patrons qui sont au-dessus des lois.

Julie RENOIR

Avoir des papiers, ce n'est pas une garantie contre la surexploitation

Depuis le 27 septembre, des travailleurs d'un atelier de confection de la rue Saint-Denis sont en grève. Ils font partie des travailleurs turcs qui, à la suite de leur grève de 1980, ont eu leurs papiers. Mais pour eux, tous les problèmes ne sont pas réglés. L'un d'eux explique :

« Nous sommes en grève parce que, depuis septembre, nous ne sommes pas payés, mais peut-être encore plus à cause de nos conditions de travail qui sont très difficiles.

Nous travaillons de treize à quatorze heures par jour, et tous les jours. Nous faisons 409 heures par mois, 91 par semaine, pour 3 500 F par mois. Ça, c'est pour ceux qui sont payés au mois.

— Et les autres ?

— Nous sommes une vingtaine. Sept sont payés au mois, les autres à la pièce, soit 6 F à 7 F le pantalon, et nous en faisons 20 à 25 par jour.

— Et vous les retrouvez dans le commerce ?

— Oui, à 150 F et le plus souvent à 190 F ou 200 F.

— Comment avez-vous organisé la grève ?

— Quand le patron — c'est un Turc, avec trois associés turcs et un gérant français — a compris qu'il y allait avoir la grève, il a voulu enlever les machines. On s'y est opposé. On s'est déjà battu avec lui. On garde nos machines. On dort ici. Nous sommes des Turcs, quatre Tunisiens, un Sénégalais et une Française. On veut lutter jusqu'au bout. On a déjà fait, certains, la grève de la faim. On ne se bat pas que pour nous mais pour tous ceux du textile. Les autres, des autres ateliers, ils viennent nous voir. On est bien liés entre nous. Mais ce qui nous inquiète, c'est l'argent. Il faut bien manger et payer le loyer.

Les salaires sont bloqués, et le patron, il se sert de ça. Le patron, il faut le voir, il fait un tour et nous regarde travailler. Et quand il faut qu'on mange, on va le voir au café. Il sort des billets... et il nous donne 20 F ! Et vous savez, une chambre, aujourd'hui, avec un WC dedans mais sans douche, c'est 1 200 F.

Et ce qu'on voudrait aussi, c'est ne pas être isolés des travailleurs français. Car on est vraiment seuls. »

Vers un renforcement des contrôles contre les étrangers et les immigrés ?

Depuis le 1er novembre, le gouvernement a rendu obligatoires les visas pour tous les Latino-Américains qui veulent venir en France, même en touristes. Cette mesure instituant des visas de courte durée serait bientôt étendue à d'autres pays, nord-africains en particulier, dont les ressortissants pouvaient jusqu'à présent venir sans visa d'entrée.

C'est le nouveau secrétaire d'Etat à la Sécurité publique, Franceschi, qui a annoncé cette mesure, officiellement destinée à lutter contre le terrorisme. Ce qui fait doucement sourire : comme si, pour des terroristes, se munir d'un visa en bonne et due forme constituait un obstacle très sérieux.

En réalité, le gouvernement essaie, par un ensemble de mesures, de réglementer plus strictement les entrées de migrants en France. C'est ainsi qu'outre ces visas obligatoires, le gouvernement instituerait prochainement des visas pour les travailleurs immigrés en France : des visas de sortie et de retour à chaque fois qu'ils quitteraient l'hexagone. Et il présente cette mesure comme un moyen de lutter contre le chômage et l'immigration clandestine.

De toute façon, dans les deux cas, terrorisme ou chômage, c'est l'étranger qui est présenté comme celui dont vient tout le mal. Ce procédé va dans le sens d'une démagogie chauvine qui divise les travailleurs et ne peut servir que leurs adversaires. Et l'on ne peut s'empêcher de remarquer qu'à la première occasion, ces gouvernants de gauche balancent par-dessus bord les grands principes sur le droit d'asile et la libre circulation des hommes, dont ils se faisaient les champions il y a peu.

J.R.

DANS LES ENTREPRISES

Les avatars du remboursement de la carte orange par les patrons

Avantage ou perte sèche, c'est selon !

Le 1er novembre, dans la région parisienne, devait rentrer en application la nouvelle loi concernant la prise en charge par les employeurs de 40 % du prix du trajet en transports en commun domicile-travail des salariés.

La RATP en a même fait une publicité où elle annonce fièrement une diminution de 40 % du prix des transports pour les salariés. Ce n'est pas vrai. Tous ceux qui n'utilisent pas les transports en commun ne verront aucune diminution de leurs frais. Mais de plus, la prime de 23 F qui était accordée à tous les salariés de la région parisienne n'existe plus.

Mais, même pour les usagers de la RATP et de la SNCF, la baisse ne sera pas si importante que promis par la publicité, puisqu'elle ne tient compte ni de la suppression de la prime de 23 F, ni de l'augmentation de 8 à 10 % des tarifs de la RATP et de la SNCF au 1er novembre. Pour l'usager qui utilise la carte orange 5 zones, le prix déboursé passera de 207 F (230 F, ancien prix du coupon 5 zones - 23 F ancienne prime) à 150 F (250 F nouveau prix du coupon - 100 F nouvelle prime), soit une économie de 27,5 %. Pour l'utilisateur de la carte orange deux zones, la réduction sera bien sûr moindre. Il payait 77 F (100 F - 23 F), il paiera 66 F (110 F - 44 F), soit une économie de 11 F ou de 14 %.

Au niveau de chaque entreprise, les patrons ne sont pas pressés de mettre le système en place et, dans beaucoup d'endroits, on ne sait encore rien. La date du 15 octobre, où les employeurs devaient, d'après un décret, annoncer les modalités pratiques du remboursement aux salariés, a le plus souvent été ignorée. D'autre part, plusieurs points restent dans l'ombre. En particulier, la loi ne précise pas si cette prime est soumise ou non aux cotisations sociales et à l'imposition. L'ancienne prime ne l'était pas ; mais la RATP préconise, dans le doute, d'inclure cette prime dans le total soumis aux cotisations et dans le total imposable.

Mais les entreprises feront sans doute pour l'instant comme elles l'entendent.

Autre problème quasi général : la date du paiement de la première prime nouvelle formule. Si la suppression de l'ancienne est effective dès novembre, le paiement de la nouvelle n'aura pas lieu avant décembre dans le meilleur des cas, puisque la loi prévoit le remboursement des 40 % *« au plus tard, à la fin du mois suivant celui pour lequel les titres auront été utilisés »*. Résultat probable : il n'y aura pas de prime de transport sur la paye de fin novembre.

Fiterman avait affirmé, au moment de la discussion au Parlement, que la loi ne se traduirait pas pour les patrons par une augmentation globale de leurs charges. En fait, certains même y gagneront, en tout cas ceux qui sont installés en grande banlieue et dont les salariés viennent en grosse majorité en voiture.

Pour les salariés, cette loi signifie une amélioration de leur prime pour certains, mais avec ces embêtements et des contrôles supplémentaires. Et pour les autres, qui sont la majorité des salariés de la région parisienne, ceux qui utilisent la voiture, la mobylette, le vélo ou le car de l'usine, cela signifiera souvent une perte sèche.

Bertrand GORDES

QUELQUES EXEMPLES

La loi offre la possibilité pour les patrons de supprimer la prime de 23 F, possibilité qui a été reprise dans un bon nombre d'entreprises. Parfois même, d'autres avantages ont été à cette occasion supprimés.

***SNECMA CORBEIL :** la direction a décidé la suppression des 23 F et l'application stricte de la loi. Cela signifie une grosse économie pour le patron, l'immense majorité des travailleurs venant en voiture.*

***ROUSSEL-UCLAF :** la direction voudrait effectuer des contrôles réguliers pour vérifier que l'on achète bien le titre de transport que l'on déclare. Elle envisage de demander de garder les coupons pendant 5 ans.*

***Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale :** c'est l'application stricte de la loi, avec la suppression de la prime de 23 F.*

***Ministère de l'Agriculture :** idem.*

***Education nationale, PTT, Caisse Vieillesse (Sécurité sociale) :** on ne sait rien encore.*

***GAN :** la direction a décidé de supprimer les CVK, les coupons de voyages kilométriques émis par la SNCF, valant 39 F et pouvant servir à l'achat de la carte orange, et qui étaient vendus au personnel 34 F.*

***SKF :** suppression de la prime de 23 F. 2/3 des effectifs ne touchent plus rien.*

***Renault-Billancourt :** maintien des avantages acquis avec un minimum de 66 F pour tous.*

***Chausson :** la prime de 23 F est conservée.*

***VIA Assurances :** suppression de la prime de 23 F.*

VALLOUREC-MONTBARD (Côte d'Or)

Chômage technique : perte de 400 francs !

A Montbard, à l'usine de tubes non-soudés (1 100 travailleurs), la surprise a été grande quand la direction a annoncé le 22 octobre deux semaines de chômage technique. C'est la première fois que cette entreprise Vallourec, qui emploie plus de 2 000 personnes dans cette petite ville de 8 000 habitants, a recours à une telle mesure.

Le mardi suivant, on était une centaine à débrayer. Ces derniers temps, la direction avait bien tenté de nous faire pleurer sur ses problèmes, parlant de « la guerre des tubes » qu'elle mène avec ses concurrents. Mais nous avions au contraire l'impression que le travail ne manque pas. Par exemple, une équipe de nuit vient d'être mise en place dans un atelier et, dans d'autres, elle essaie d'instaurer le travail en marche continue.

De là à penser que, si la direction a recouru au chômage technique, c'est dans le but de profiter de l'argent des caisses de chômage pendant que les accords sont encore en vigueur, il n'y a qu'un pas... que beaucoup d'entre nous ont franchi d'ailleurs.

Quant au représentant de la CGT, il a pris la parole... pour s'excuser de faire grève sous un gouvernement de gauche. Il était bien le seul à qui ça posait un problème ! Car pour nous, ce qui comptait, c'était de montrer qu'on n'était pas d'accord pour perdre 400 F sans réagir.

Et, de ce point de vue, ce débrayage, qui était le premier pour beaucoup depuis la grève de 1975, a été une réussite.

Correspondant LO

AIR-FRANCE (Orly-Nord)

Aux élections du Comité d'entreprise, recul de la CGT et de la CFDT

Les élections au CE d'Orly-Nord, collège 1 (ouvriers et employés), ont donné les résultats suivants :

	1982	1979	
Inscrits	3 558	3 676	**moins** 118 voix
Votants	62 %	71 %	
Nuls	3 %	3 %	
Exprimés	60 %	69 %	**moins** 397 voix
CGT	38 %	44 %	**moins** 295 voix
CFDT	29 %	29 %	**moins** 113 voix
FO	23 %	17,5 %	**plus** 49 voix
SNMAC	7 %	6 %	
CFTC	2 %	3,5 %	

Un des faits les plus remarquables dans ces résultats est donc le fort taux d'abstention : 9 % de plus. Et on constate aussi que la désaffection des travailleurs qui a caractérisé ces élections touche en majorité la CGT et en plus petite partie la CFDT.

La CGT, qui baissait depuis de nombreuses années, continue : c'est elle qui perd le plus de voix et également le plus en pourcentage, alors que sa chute avait cessé en 1981.

La CFDT avait fait un bond après 1981 (ce qui d'ailleurs, à l'époque, coïncidait avec l'augmentation du taux de participation). Elle avait perdu ces voix nouvelles aux élections de délégués du personnel de mars 1982.

Cette fois-ci, elle perd sur son électorat d'avant mai 1981, en nombre de voix en tout cas (elle ne perd pas en pourcentage).

Et ce qui est également à remarquer, c'est que ces changements ne bénéficient que peu à FO, qui récupère peu de voix. Les travailleurs qui ont ainsi marqué leur refus de soutenir des organisations syndicales n'ont donc pas choisi d'exprimer leur soutien à d'autres.

Suite à ces élections, de nombreux travailleurs commentaient les résultats. Et l'on entendait souvent des reproches tels que : « *La CGT et la CFDT sont toujours divisées* » ou : « *Ils ne veulent rien faire contre le gouvernement* » ou encore : « *Si c'était Barre, ils n'auraient jamais accepté ce qui se passe* ». Et finalement beaucoup de gens dans l'entreprise disent que ce sont les syndicats qui soutiennent le gouvernement qui le paient.

Correspondant LO

DANS LES ENTREPRISES

MICHELIN
(Clermont-Ferrand)

Accident mortel du travail : 5 000 francs d'amende

En juillet 1977, un jeune ouvrier de 24 ans est mort, le crâne broyé par une presse.

L'accident s'est produit à l'usine de Cataroux dans l'atelier de VDO, où l'on fabrique des moules en aluminium. Alors qu'il venait de finir de couler une pièce, Daniel Boivin fut happé par sa presse qui s'était brusquement remise en route.

L'expertise a reconnu que des pannes d'électricité s'étaient déjà produites sur cette presse et « qu'aucun système de sécurité n'existait en position haute pour éviter une descente fortuite du piston ». **Il y avait donc des pannes intermittentes que diverses vérifications du service entretien n'avaient pas réussi à éviter. La presse pouvait se déclencher toute seule, sans qu'il y ait eu faute de la part de l'utilisateur. Et au lieu d'examiner à fond cette presse, ce qui revenait à ne plus s'en servir tant qu'elle ne serait pas réparée, la direction a fait passer les impératifs de production avant la sécurité.**

Le tribunal a donc estimé que la responsabilité des cogérants François Michelin et François Rollier était engagée.

Mais les avocats qui représentaient les intérêts de Michelin ont fait valoir qu'en cinq ans, il n'y a eu que trois accidents mortels sur l'ensemble des usines clermontoises, soit 29 000 personnes. Et ils ont conclu que, par conséquent, « Michelin a un souci particulier de la sécurité de son personnel ».

Les juges du tribunal correctionnel de Clermont ont du être particulièrement sensibles à cet argument. Après avoir pris tout leur temps — cinq ans et trois mois — ils viennent de condamner Michelin et son associé à une amende de... 5.000 F.

Dans les ateliers et les bureaux, cette décision a choqué beaucoup de travailleurs.

Correspondant LO

TATI (Paris)

Les plus bas prix mais aussi les plus bas salaires

Animation inattendue samedi 30 octobre devant les magasins Tati. En effet, les employés du magasin rue de Rennes avaient organisé une journée de grève pour faire pression sur la direction en matière de salaire et s'adressaient aux clients.

La plupart des employés de ces magasins ne touchent que des salaires proches du SMIC malgré l'ancienneté. Ainsi, un manutentionnaire, après un an et demi, touchait en octobre 3 400 F brut ; un autre, après quatre ans, 3 600 F ; une vendeuse-caissière après deux ans, 3 500 F et un surveillant, après un an, 3 800 F. Par ailleurs, la direction de Tati se réserve le droit d'accorder les classifications « à la tête du client », indépendamment de l'ancienneté et du travail effectué. Ainsi, deux vendeuses-caissières, effectuant le même travail, peuvent se retrouver l'une à la catégorie 3, l'autre à la catégorie 4, tandis que des employés effectuant des travaux aussi divers que manutentionnaire, vendeur ou surveillant peuvent se retrouver dans la même catégorie 3.

L'arbitraire de la direction en matière de salaires est encore augmenté par la distribution de primes, là encore à la tête du client ou suivant le magasin, primes qu'elle n'hésite pas à remettre en cause au moindre prétexte.

Face à tout cela, les employés de Tati réclament un salaire d'embauche à 3 850 F, une augmentation d'au moins 10 % au 1er novembre et une révision des classifications.

Pour l'instant, la direction n'a répondu que par des méthodes musclées : ainsi, samedi, toute une cohorte de chefs avait été mobilisée pour expulser les grévistes du magasin Rennes ou pour les empêcher de contacter leurs collègues et la clientèle des autres magasins. La direction use de l'intimidation : un surveillant, gréviste du magasin Rennes, est aujourd'hui accusé d'abandon de poste.

Mais, malgré les pressions, les employés de Tati restent bien décidés à faire plier la direction. A suivre, donc...

Correspondant LO

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE
(Saint-Nazaire)

La lutte contre les licenciements continue

Jeudi 28 octobre, une grève de 24 heures était de nouveau à l'ordre du jour. Des piquets de grève ont bloqué les grilles dès 5 heures du matin. L'intersyndicale proposait de garder les grilles toute la journée, elle se faisait un peu chahuter. Les gars qui avaient déjà fait le pied de grue la semaine passée 24 heures à garder les grilles pensaient qu'il valait mieux laisser les grilles se garder toutes seules et aller se faire entendre du côté des élus locaux à la mairie.

Cette action était retenue pour le lendemain. Et vendredi, une fois de plus, dès 5 heures du matin, les grilles ont été bloquées et, dans la matinée, un puissant cortège se dirigeait vers la mairie. Toute la journée, la mairie a été occupée et un pique-nique y a été organisé, mais ce n'est qu'à 16 heures que l'adjoint Tonerre, au nom du Conseil municipal et avec le député socialiste à ses côtés, a pris la parole. Ils n'étaient pas à leur aise, car soutenir un gouvernement directement responsable des 65 licenciements et soutenir en même temps des travailleurs qui luttent contre ce même gouvernement, ce n'était pas de la tarte. En fait, ils n'ont réussi qu'à se ridiculiser et à se faire chahuter : **« Les élus, on le voit, sont très forts pour venir chercher nos voix, mais quand il s'agit réellement de nous défendre, plus rien. »** Cette réflexion est celle qui revenait le plus souvent parmi les autres.

Le lendemain, une nouvelle réunion entre patrons, pouvoirs publics et syndicats n'a rien donné. La direction continue à vouloir reclasser les travailleurs de la Mécanique à l'extérieur des Chantiers.

Dès mardi matin, le lendemain du 1er novembre, un meeting s'est tenu à l'intérieur du chantier, encore plus massif que les précédents et, l'après-midi, des débrayages ont été organisés dans le but de bloquer certains secteurs de la production. Si le patron et le gouvernement comptaient sur la Toussaint pour faire baisser les bras, c'est raté. L'action continue malgré l'arrogance des patrons, qui font assigner un certain nombre de délégués devant les tribunaux au nom de la liberté du travail ; malgré aussi les pressions exercées par téléphone sur un certain nombre d'entre nous pour leur demander de reprendre le travail.

Correspondant LO

ALSTHOM-ATLANTIQUE
(Villeurbanne)

La direction le dos au mur

Il paraît qu'il y a des vols dans l'usine. Ce sont les patrons qui disent cela... Du matériel disparaît... Les ouvriers chargeraient leurs voitures pendant le temps de travail...

Et les stratèges de la direction de se pencher sur le problème. La montagne en travail accoucha d'une souris mais elle est de taille : 140 mètres ! Il s'agit d'un mur, qui sépare le parking de l'usine du bâtiment administratif.

Au début de la construction, on n'en croyait pas nos yeux. Mais la stupeur a fait place à la colère lorsqu'on s'est rendu compte que ce mur allait passer à 1,50 m de l'atelier Tirage des plans où le personnel cherche à imposer depuis des mois l'amélioration des conditions de travail (manque d'air, de lumière, chaleur torride l'été, machines bruyantes...) le jour même, les employés de ce service se mirent en grève. Ils passèrent dans tous les bureaux du bâtiment administratif pour expliquer leurs problèmes. Les travailleurs de ce secteur, qui étaient déjà furieux contre ce qu'ils appellent **« le mur de la honte »**, leur manifestèrent leur solidarité en signant une pétition de protestation à 95 %.

Résultat : la direction a répondu que le mur serait totalement construit, mais que devant l'atelier Tirage des plans, ce sera seulement des barreaux... bref, la prison, et pour argumenter, le directeur s'est payé le culot de dire aux délégués que depuis la nationalisation, il était le garant du patrimoine français... En attendant, les travailleurs de l'usine sont indignés par la construction de ce mur qui va coûter la bagatelle de 40 000 F (sans les travaux de terrassement)... alors que la direction invoque le manque de crédits pour améliorer les conditions de travail.

LIVRES

« *Vivre avec le terrorisme* » *de Marcelle Padovani*

« *Camarade P 38* » *de Fabrizio Calvi*

Depuis 1969, l'Italie a « vécu avec le terrorisme » : terrorisme « noir » et attentats meurtriers de l'extrême-droite néo-fasciste, ou terrorisme dit « rouge » des Brigades Rouges, de Prima Linea et d'une multitude de groupuscules armés moins connus. Ces deux livres récemment parus traitent précisément de ce terrorisme dit d'extrême-gauche qui a marqué toute une génération de jeunes Italiens. *Camarade P 38,* écrit par le correspondant de *Libération,* Fabrizio Calvi, retrace les itinéraires individuels de quelques « autonomes » ou « brigatistes ». *Vivre avec le terrorisme - le modèle italien* de Marcelle Padovani, journaliste au *Nouvel Observateur,* se veut plutôt une tentative d'analyse d'ensemble de ce phénomène politique.

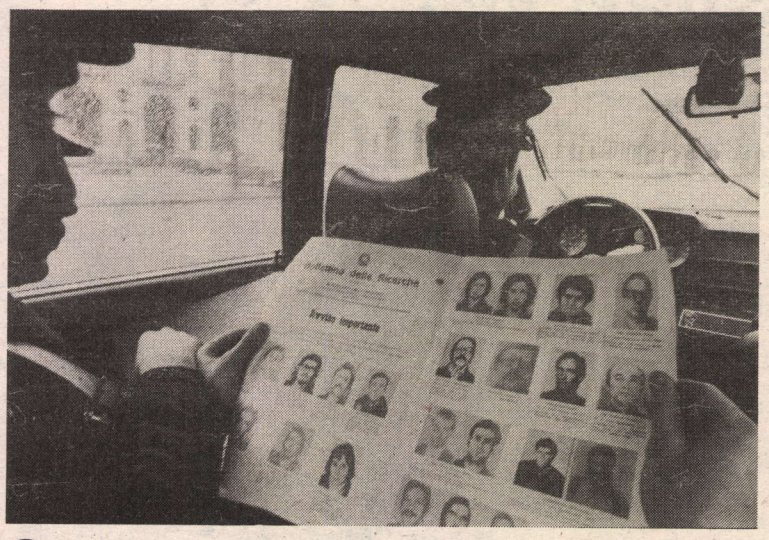

Le pistolet « P 38 » dont parle Fabrizio Calvi surgit au cours des manifestations étudiantes de l'année 1977 dans les mains d'un certain nombre de militants se réclamant de « l'autonomie ouvrière ». Ces « autonomes » choisirent l'occasion des manifestations de la jeunesse italienne pour brandir leurs armes, faire feu sur des policiers ou sur des objectifs tels que sièges de banques, d'organisations patronales ou boutiques de luxe. Ces groupes d' « autonomes », convaincus que la « lutte armée » avait commencé en Italie, connurent un certain développement. Pour un certain nombre de ceux qui rejoignirent « l'autonomie ouvrière », celle-ci ne fut qu'une première étape avant les organisations terroristes proprement dites, telles que les Brigades Rouges ou d'autres.

Fabrizio Calvi fait le portrait d'un de ces groupes issus de « l'autonomie », la Brigade du 28 mars de Marco Barbone, arrêté après avoir assassiné en mai 1980 le journaliste du *Corriere della Sera* Walter Tobagi sous le prétexte que celui-ci, journaliste de gauche connu, était de ce fait *« d'autant plus dangereux » !* Son livre montre assez bien ce qu'était le milieu des membres de « l'autonomie » et notamment le fait que la « lutte armée », pour bon nombre d'entre eux, était plus une mode qu'une action basée sur de réelles convictions politiques. Tuer, brandir le pistolet, procéder à des « expropriations prolétaires », autrement dit aller se servir dans les magasins, devint un moyen de s'affirmer dans une fraction de la jeunesse en proie à un certain désarroi et sans grande perspective politique. La motivation politique d'origine tendit à disparaître. Le « brigatiste » qui brandit le « P 38 », tel que nous le montre Fabrizio Calvi, se soucie surtout de lui-même, de son propre geste, et très peu de sa signification. Il éprouve plutôt de l'aversion pour les militants politiques, ceux qui ont des idées et les défendent. C'est ce qui le rend capable, sans l'ombre d'un remords, d'assassiner un journaliste de gauche au nom de quelques vagues prétextes politiques. C'est aussi en partie ce qui fait que, à peine arrêté, il devient, sans l'ombre d'un remords semble-t-il, un « repenti » qui raconte tout ce qu'il sait à la police et déclare que au fond, la « lutte armée », il n'y croyait pas tant que ça.

Le livre de Fabrizio Calvi se veut justement une reconstitution de faits, d'où tout jugement politique est absent. Mais, tel quel, il donne une idée parcellaire peut-être, mais assez claire de ce milieu et de ces groupuscules de « lutte armée » qui se développèrent en Italie.

Cela dit, le phénomène terroriste italien ne se réduit nullement à ce type de groupuscules, même si ceux-ci ont fourni en grande partie le milieu dans lequel les organisations proprement dites comme les Brigades Rouges ou Prima Linea ont recruté. De ce point de vue, la tentative d'analyse d'ensemble de Marcelle Padovani complète assez bien le livre de Fabrizio Calvi.

Brigades Rouges ou Prima Linea ont certes des prétentions plus politiques ; elles ont une stragégie, des objectifs politiques, des méthodes de travail, des structures, des méthodes. Mais elles ne font qu'exprimer d'une façon plus organisée le même désarroi, la même absence de perspective politique, la même coupure de toute une génération d'avec les luttes réelles de la classe ouvrière et d'avec ses traditions, dont elle se réclame pourtant. Les « brigatistes » offrent ainsi l'image de soixante-huitards attardés qui envers et contre tout proclament une « lutte armée » au nom des « prolétaires » dont ils ne veulent pas reconnaître qu'ils sont coupés. En définitive, les organisations terroristes se désagrègent, plus encore que sous les coups de la répression, du fait de leurs propres contradictions. Tout comme pour les groupes « autonomes », leur absence de ciment politique, leur culte de l'action armée pour l'action armée engendre les rivalités personnelles, les éclatements, les dénonciations. Ils permettent l'infiltration des groupes par des provocateurs ou la multiplication des « repentis » qui, à peine arrêtés, disent tout en échange de la promesse de bénéficier d'une réduction de peine, et permettent à la police de procéder à de vastes coups de filet.

Le livre de Marcelle Padovani fournit une description d'ensemble utile bien que l'auteur, journaliste de gauche, se place du point de vue de la défense de « l'Etat démocratique ». Elle ne tarit pas d'éloges, d'ailleurs, sur ce caractère démocratique de l'Etat italien qui, selon elle, face au terrorisme, a su éviter de tomber dans les excès de la répression. Cela est pour le moins discutable, même si du fait même de la politique des groupes terroristes, l'horreur et le mépris de la vie humaine ont souvent paru être de leur côté, la défense du « droit des gens » du côté de l'Etat. Et surtout, cela n'empêche pas cet Etat « démocratique » d'être le défenseur des intérêts capitalistes et l'appareil militaire et policier qui reste à la disposition de la bourgeoisie, pour le jour où elle estimera nécessaire, précisément, de se débarrasser des apparences démocratiques.

C'est pourquoi d'ailleurs il est impossible aux travailleurs conscients de se déclarer solidaires de l'Etat contre les terroristes, comme l'y ont abondamment incité en Italie les organisations de gauche, à commencer par le Parti Communiste Italien. Le développement du terrorisme en Italie est d'ailleurs en partie le résultat du désarroi de toute une génération à laquelle le Parti Communiste Italien n'a proposé que le vague replâtrage de l'Etat et de la société capitaliste et le soutien à des politiques d'austérité. C'est dire que, à sa manière, la gauche traditionnelle italienne porte une grande responsabilité dans ce drame qui a été celui de toute une génération. Et cela, on ne s'étonnera pas, bien sûr, que Marcelle Padovani ne le dise pas.

André FRYS

Camarade P 38 *de Fabrizio Calvi. Editions Grasset. 56 F.*

Vivre avec le terrorisme *de Marcelle Padovani. Editions Calmann-Lévy. 59 F.*

« *Le légionnaire Flutsch* »

d'Antoine Sylvère

Ceux qui ont lu **Toinou,** où le même auteur racontait sa vie d'enfant pauvre dans l'Auvergne du début du siècle, le retrouveront à dix-sept ans, en fuite, après avoir commis une escroquerie (une émission de faux mandat).

Arrivé en Tunisie, Toinou en vient à s'engager dans la Légion étrangère, en se vieillissant de deux ans et en se déclarant luxembourgeois, sous le nom de Flutsch.

Comparée aux abominations qu'il a connues dans son enfance, au manque d'humanité des prêtres, la Légion lui apparaît sous un jour très favorable. Certes, les marches sont épuisantes, et les saoûleries — auxquelles il ne participe d'ailleurs pas — y sont la seule et unique distraction. Mais là, au moins, personne ne lui reproche de n'être qu'un enfant de pauvre. Privé de toute instruction, Toinou aura l'occasion de fréquenter un intellectuel devenu légionnaire, et un ancien avocat, qui le conseillera pour le retour à la vie civile. Et, au bout de deux années passées à la Légion, de 1905 à 1907, Toinou se constitue prisonnier. Il sera finalement acquitté par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme.

L'image de la Légion que donne l'auteur paraît pour le moins conformiste, surtout après le véritable cri de révolte que constituait son précédent roman. Mais l'œil tout à la fois vif et modeste qu'il porte sur la vie et les hommes qu'il a côtoyés font de son roman un témoignage intéressant et attachant.

Jean HAINAUT

Le légionnaire Flutsch **d'Antoine Sylvère Ed. Plon - 65 F**

MOTS CROISES

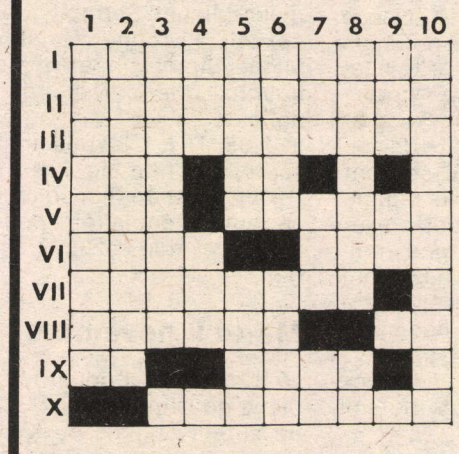

HORIZONTALEMENT : I. Eole ne l'a pas connu. II. Endroits peu hospitaliers... pour les hommes. III. Donnent petitement dans le chic. IV. Sont dans la tour. Négation. V. Sigle patronal en désordre. Etat des USA. VI. Une de nos frontières « naturelles ». Pour lui, c'est possible. VII. Inscrirais en haut d'une lettre. VIII. Une douzaine sur un cube. Au bout de la rue. IX. Unité de vitesse. Pour contenir un objet. X. Sorte de manteaux.

VERTICALEMENT : 1. Port. 2. Plantes qui se mouillent. 3. Mieux vaut ne pas en dire. 4. Reine dans *Roméo et Juliette.* Tranché. 5. Fameuse méthode. Existe bien. 6. Diriger. Vin célèbre. 7. Dans le futur. Quelquefois sur la tête. Coutume. 8. Terme de presse. Sur Tille. 9. Rouge anglais. Alternatif. 10. Indispensables.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	R	L	A	T	A	N	S
II	R	A	L	E	N	T	I	R	■	T
III	I	M	■	P	■	R	■	O	T	E
IV	M	E	C	A	N	I	Q	U	E	■
V	I	L	E	S	■	U	I	E	L	P
VI	N	I	■	S	A	M	■	T	E	R
VII	E	N	E	E	■	■	B	■	V	O
VIII	L	■	■	U	S	E	R	A	I	S
IX	L	E	S	S	I	V	E	U	S	E
X	E	S	M	E	R	A	L	D	A	■

TELE

LES DOSSIERS DE L'ECRAN

L'argent et son odeur

L'argent et son odeur, tout un programme ! C'était en tout cas celui des Dossiers de l'écran du mardi 2 novembre. Le film introductif, *Le sucre,* de Jacques Rouffio, d'après un roman de Georges Conchon, est inspiré d'événements réels, la spéculation sur le sucre en 1974. Traité sur le ton de la farce, il montre les rouages d'une spéculation financière où, contrairement au héros du film, les « *petits* » spéculateurs se font plumer au profit des gros et des banquiers qui bénéficient de l'appui de l'Etat. Un soutien qui aurait coûté la bagatelle de 66 milliards aux contribuables.

Le film aurait pu être le point de départ d'un débat intéressant sur la spéculation, sujet d'une criante actualité. Il n'en fut rien. En fait, le débat tourna court pour la bonne raison qu'aucun participant n'avait l'intention de remettre en cause ce système aberrant où l'argent est roi. Il faut dire qu'entre le baron Philippe de Rothschild, un représentant des agents de la Bourse, deux professeurs de gestion, un petit patron « parti de rien » et François de Closets, il aurait été vain d'attendre autre chose qu'un débat creux sur l'argent « *honnêtement gagné* ». Seul un « presque smicard », père de 13 enfants, est venu dire que ce monde des fortunés lui était complètement étranger. Il l'était également pour la majorité des téléspectateurs.

Pierre CHAMBEY

Sélection

Samedi 6 novembre

17 h 50. A2. Les carnets de l'aventure présentent le film **South with Shackelton,** l'odyssée de Sir Shackelton pour traverser le continent antarctique par le pôle Sud.

20 h35. TF1. Droit de réponse : les flics. Un sujet qui peut être animé si on en juge par les participants : des responsables syndicaux de la police, des journalistes mais aussi des témoins et des victimes de bavures policières. Et on ne pourra pas nous dire : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

21 h 50. A2. Les amis. 1er épisode **« Le sang - 1945 »,** film polonais d'Andrzej Kostenko. Ce feuilleton en 5 épisodes de la TV polonaise a été diffusé en Pologne en juillet 1981. L'histoire de ces trois jeunes gens qui se sont fait embringuer par le régime stalinien auquel ils ont cru et l'évocation de la Pologne stalinienne de 1946 à 1956, ont connu un grand succès il y a dix-huit mois auprès des spectateurs polonais. La pellicule des **Amis** est arrivée en France en trois jours avant le putsch de Jaruzelski !

Dimanche 7 novembre

17 h 05. A2. Les fils de la liberté. Le 3e épisode de ce feuilleton qui relate la lutte des Québecquois contre l'oppression des Anglais au siècle dernier.

21 h 40. A2. La guerre d'Algérie. 1re émission d'une série dont le réalisateur, un pied-noir, veut reparler de l'Algérie française sans être un nostalgique du passé colonial.

22 h 45. FR3. Cinéma de minuit : le cinéma français d'avant-guerre. Le film, **Caravane,** est une comédie musicale de 1934 avec Charles Boyer, Annabella et Pierre Brasseur : un tzigane, une princesse et son prétendant en Hongrie, au son des violons.

Lundi 8 novembre

20 h 35. TF1. 2002 l'odyssée du futur. Vers l'intelligence artificielle ? Une émission sur l'histoire et les principes de l'informatique, et ses limites.

20 h 35. FR3. L'ibis rouge. Film de Mocky. Dans le Paris populaire du canal Saint-Martin, l'histoire tragi-comique de minables attachants : l'étrangleur Michel Serrault, obsédé sexuel, l'ivrogne Galabru et Michel Simon, un raté mais bon bougre. Une parodie de film policier.

21 h 35. TF1. L'invraisemblable vérité, un film de Fritz Lang (1956). C'est un film policier qui se veut un réquisitoire contre la peine de mort, et un très bon film.

Mardi 9 novembre

20 h 35. TF1. Edouard II. Une pièce de Christopher Marlowe, un auteur anglais du XVIe siècle, jouée par le Théâtre de Gennevilliers.

20 h 40. A2. Une semaine de vacances. Film de Bertrand Tavernier sur le conflit intérieur d'une professeur de CES, Nathalie Baye, qui fait le point sur sa vie et son métier.

Mercredi 10 novembre

20 h 35. A2. Maigret et le clochard, téléfilm d'après Simenon, avec Jean Richard et Daniel Gélin...

21 h 50. TF1. Le film consacré à ce grand chorégraphe de danse moderne, Merce Cunningham, est paraît-il un peu monotone.

Jeudi 11 novembre

13 h 55. TF1. Les feux de la rampe, film de Charlie Chaplin avec Buster Keaton. Le drame d'un vieil acteur célèbre autrefois mais abandonné.

20 h 35. TF1. Mozart, « le prix de la liberté » : 1781. C'est l'année où Mozart écrit **L'enlèvement au sérail** et où il se libère de son rôle de valet de luxe.

20 h 35. A2. Missouri Breaks avec Marlon Brando et Jack Nicholson. Un western qui donne une image réaliste et sans complaisance du « Far West » des années 1880.

21 h 40. A2. Les enfants du rock : Simon et Garfunkel. Une rediffusion de leur concert de l'an dernier à New York.

22 h 05. TF1. 6e émission de **L'histoire de la vie** de Etienne Lalou et Igor Barrère avec Yves Coppens, du musée de l'Homme. L'origine de l'homme : où, quand, comment ?

Vendredi 12 novembre

16 h 55. A2. Itinéraires : musique-mémoire d'Argentine : le tango. Son histoire est liée à celle des esclaves africains autant qu'aux émigrants d'Europe. L'émission a suivi des groupes : le Cuarteto Cedron, et Gotan.

20 h 35. FR3. Le nouveau vendredi. Israël : la déchirure. Une enquête dans la population israélienne, inquiète et divisée, après les bombardements de Beyrouth et les massacres de Sabra et Chatila.

23 h. A2. Ciné-club dans le cycle Joseph Von Sternberg, un film de 1928, **Les damnés de l'océan.**

FILMS

« Une chambre en ville » de Jacques Demy

Jacques Demy, le metteur en scène de *Une chambre en ville,* fut, il y a 20 ans, celui des *Parapluies de Cherbourg* et des *Demoiselles de Rochefort. Une chambre en ville* est également une comédie musicale, bien que, contrairement à la plupart des films du genre, il ne comporte pas de «happy end ».

L'action se passe en 1955, à Nantes, au moment où les chantiers navals de la région Nantes-Saint-Nazaire sont en grève. Les ouvriers se battent pour des augmentations de salaire et, au cours des manifestations, affrontent la police.

Sur cette toile de fond mouvementée, le film raconte les amours d'un ouvrier métallo et d'une jeune femme, la fille de la logeuse qui lui loue une « chambre en ville ».

Le film est sympathique et quelquefois émouvant. Si l'intrigue est bourrée de « mélo », cela passe bien grâce à la chanson. Et on ne peut se défendre de sourire lorsqu'on voit un officier de CRS inviter — toujours en chantant — les manifestants à ne pas protester et à rentrer chez eux. Mais la réalité reprend vite le dessus, les CRS chargent et frappent dur.

S.L.

Sélection

Films récents...

LA NUIT DE SAN LORENZO.
de P. et V. Taviani.

En août 1944, le drame vécu par la population d'un village de Toscane prise entre les armées américaines qui avancent et les armées allemandes, ainsi que les fascistes, qui refluent.

UGC Opéra 2e. Ciné Beaubourg Les Halles 3e (vo). 14 Juillet 6e (vo). Racine 6e (vo). Biarritz 8e (vo). UGC Boulevard 9e. 14 Juillet 11e (vo). Montparnos 14e. PLM St Jacques 14e (vo). 14 Juillet 15e (vo). Clichy Pathé 18e.

COMEDIE EROTIQUE D'UNE NUIT D'ETE.
de Woody Allen.

Trois couples se livrent à un chassé-croisé plein d'humour, de fantasmes et de poésie.

Forum Cinéma 1er (vo). Paramount Marivaux 2e. Studio Alpha 5e (vo). Paramount Odéon 6e (vo). Monte Carlo 8e (vo). Publicis Elysées 8e (vo). Paramount Opéra 9e. Paramount Bastille 12e. Paramount Gobelins 13e. Paramount Montparnasse 14e (vo et vf). Paramount Orléans 14e. Saint Charles Convention 15e. Paramount Maillot 17e.

VICTOR-VICTORIA.
de Blake Edwards.

Bousculant les préjugés, ridiculisant les machos et les super-vamps style hollywood, cette comédie musicale nous emmène avec brio dans le monde du music-hall.

Movies Les Halles 1er (vo). Gaumont Richelieu 2e. Impérial 2e. Saint Michel 5e (vo). Montparnasse 83 6e. Colisée 8e (vo). George V 8e (vo). Nation 12e. Fauvette 13e. Montparnos 14e. 14 Juillet 15e (vo). Clichy Pathé 18e.

MISSING.
de Costa-Gavras.

La disparition d'un journaliste américain lors du coup d'Etat de 1973 au Chili. Film basé sur des faits véridiques. Film bouleversant sur l'horreur de la dictature en Amérique latine, et sur la connivence des USA dans la préparation et la réalisation du coup d'Etat.

L'Epée de Bois 5e (vo).

YOL.
de Yilmaz Güney et Serif Gören.

A travers les voyages de cinq prisonniers bénéficiant d'une permission pour revoir leur famille, un visage de la Turquie d'aujourd'hui et de l'oppression qui pèse sur le peuple.

UGC-Opéra 2e. Odéon 6e (vo). 14 Juillet 6e (vo). 14 Juillet 11e (vo). Bienvenue 15e. 14 Juillet 15e (vo). Biarritz 8e (vo).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD.
de Carl Reiner.

Un pastiche des films policiers des années cinquante.

« Les Misérables »

de Robert Hossein

Les Misérables de Victor Hugo, l'histoire de l'ancien forçat Jean Valjean qui constitue la trame de l'œuvre, a représenté à l'époque de sa parution une dénonciation de la vie misérable et dégradante des plus pauvres. Victor Hugo dénonçant le cycle infernal où étaient pris ceux que la misère avait poussés à des actes punis par la loi, et qui étaient condamnés à des peines qui contribuaient à achever la déchéance amorcée par la misère. Pour Victor Hugo, il ne faisait aucun doute que la société était responsable du comportement d'un Jean Valjean, d'un Thénardier, comme d'un inspecteur Javert. C'est ainsi que lorsque, en 1862, en exil à Guernesey, Victor Hugo mit la dernière touche aux *Misérables,* une œuvre qu'il a mûrie pendant trente années, il plaça en exergue ces mots : *« Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créant artificiellement en pleine civilisation, des enfers, et compliquant d'une fatalité humaine la destinée humaine qui est divine ; tant que les trois problèmes du siècle, la dégradation de l'homme par le prolétariat, la déchéance de la femme par la faim, l'atrophie de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus ; tant que, dans certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible ; en d'autres termes, et à un point de vue plus étendu encore, tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles ».*

Les voies qu'imaginait Victor Hugo pour remédier à ces maux étaient, même pour l'époque (Marx écrivait alors *Le Capital),* bien nébuleuses : il rêvait d'une *« société sans roi, d'une humanité sans frontières, d'une religion sans livre ».* Par ses œuvres, en particulier *Les Misérables,* il entendait susciter dans le public colère et pitié. Plus d'un siècle après, *Les Misérables* figure parmi les œuvres les plus populaires de la littérature, probablement parce que le roman apparaît encore comme un dénonciateur des injustices. Et il est vrai que même si de nombreux passages font trop appel à la pitié protectrice, il reste dans cette œuvre de nombreux plaidoyers généreux de l'auteur contre une loi et une justice inhumaine, contre la peine de mort, pour le droit de chaque individu d'accéder à la dignité d'être humain.

Nous avons droit actuellement, sur les écrans, à la... 34e version cinématographique de l'œuvre, signée par Robert Hossein. Mais dans cette version, la colère est gommée ; le spectateur peut passer tranquillement trois longues heures de spectacle sans grand risque de verser sa petite larme. Point de déclarations enflammées contre l'iniquité des lois, point d'attendrissement sur le sort de Fantine et de la petite Cosette...

Hossein a, semble-t-il, dépouillé à plaisir le roman de son côté émotionnel, de son aspect contestataire, pour ne garder que des faits nus, résumés au point parfois de devenir incompréhensibles pour qui n'a pas l'histoire en mémoire, quand ils ne sont pas purement et simplement déformés. Ainsi lorsque Jean Valjean, devenu M. Madeleine, se demande s'il va se dénoncer au tribunal pour éviter la condamnation de Champmathieu, qu'on a pris pour Jean Valjean, Hugo décrit ce qu'il appelle une *« tempête sous un crâne » :* l'homme qui a accédé à la puissance, la richesse et la reconnaissance de son entourage sera-t-il capable de renoncer à tout cela pour empêcher qu'un innocent ne soit victime d'une condamnation injuste ? Hossein interprète la scène en montrant un Jean Valjean en prière, près d'un crucifix. Le film est marqué en effet de représentations religieuses.

Il apparaît en effet que le côté mystique de l'histoire a fortement intéressé le réalisateur, quitte à forcer la note pour mieux étayer son interprétation.

Il reste des *Misérables* une version caricaturale, où la misère est symbolisée par de grandes quantités de suie dont on a recouvert les acteurs, et la révolte des insurgés de la barricade de 1832 par des pantomimes de gentils étudiants qui ne sont pas toujours très convaincants. Alors que Victor Hugo évoquait toute une société, nous n'avons ici qu'une sorte de théâtre filmé dépouillé de tout le contexte qui donnait à l'histoire sa résonance.

Pour faire un grand film, comme la publicité l'a annoncé, il ne faut pas seulement beaucoup de pellicule, beaucoup de grands acteurs, et beaucoup de millions.

Hélène DURY

Avec la participation involontaire de Humphrey Bogart, Cary Grant, Ingrid Bergmann, etc. Mais pas besoin d'être cinéphile pour rire de bon cœur.
Berlitz 2e. Ciné Beaubourg Les Halles 3e (vo). Quintette 5e (vo). Elysée Lincoln 8e (vo). Marignan 8e (vo). Sept Parnassiens 14e (vo). Montparnasse Pathé 14e. Convention 15e. Calypso 17e.

DIVA.
de Jean-Jacques Beineix.
Un postier aux prises avec sa passion musicale, des trafiquants, des espions et tout un monde marginal et coloré. Suspense et tendresse à la fois.
Vendôme 2e. Panthéon 5e. Gaumont-Ambassade 8e.

... et moins récents

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE.
de Steven Spielberg.
C'est l'aventure pour l'aventure.
George V 8e (vo). Trois Haussmann 9e.

L'ARNAQUE.
de George Roy Hill.
Chicago 1936 : une bande de truands montent une superarnaque pleine d'imagination.
L'Epée de Bois 5e (vo).

CABARET.
de B. Fosse.
A travers un cabaret, l'Allemagne et la montée du nazisme de 1931 à 1933.
Noctambules 5e (vo). Lucernaire 6e (vo). Ranelagh 16e (vo).

LE BAL DES VAMPIRES.
de R. Polanski.
Une caricature réussie des films de vampires.
Champo 5e (vo).

LA GUERRE DU FEU.
de Jean-Jacques Annaud.
D'après le roman de Rosny Ainé, les hommes à l'aube de l'humanité.
Chatelet Victoria 1er. Le Lucernaire 18e.

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI.
de Jacques Rouffio.
Cinquante ans après, un homme abat un nazi responsable de la mort de ses parents adoptifs. Un peu simpliste mais émouvant, avec Romy Schneider et Michel Piccoli.
Paramount Montmartre 18e.

Z.
de Costa-Gavras.
En 1963 en Grèce, juste avant les élections, un député de gauche est assassiné.
Templiers 3e.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOUS.
avec Jack Nicholson.
Un simulateur sème la perturbation dans un asile de fous.
Olympic 6e (vo). Olympic 8e (vo). Arcade 2e.

LE CRIME ETAIT PRESQUE PARFAIT.
de Alfred Hitchcock.
Un classique du film policier par le maître du suspense.
Action Christine 6e (vo).

LES RAISINS DE LA COLÈRE.
de John Ford.
D'après le roman de John Steinbeck.
Exploitation et révolte des ouvriers agricoles dans l'Amérique des années 1930.
Studio Contrescarpe 5e (vo).

LITTLE BIG MAN.
d'Arthur Penn.
La vie des Peaux Rouges et leur lutte contre les Blancs.
Boîte à films 17e (vo).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE.
de Daniel Vigne.
Le XVIe siècle truculent et gaulois dans un petit village de l'Ariège où l'on ne plaisante pas avec les capteurs d'héritage...
Saint Ambroise 11e. Palace 15e.

RAGTIME.
de Milos Forman.
La société américaine et ses failles au début du siècle.
Chatelet Victoria 1er (vo).

LE LAUREAT.
de M. Nichols.
Une comédie dans laquelle Dustin Hoffman interprète un étudiant en rupture avec la bonne société.
Saint-Germain Village 5e (v.o.).

« L'As des As »

de Gérard Oury
avec Jean-Paul Belmondo

Deux « as » de la Première Guerre mondiale, qui s'étaient affrontés dans leurs biplans au-dessus des tranchées, se retrouvent vingt ans plus tard à l'occasion des Jeux Olympiques de Berlin en 1936. Le Français est entraîneur de l'équipe française de boxe (Belmondo), l'Allemand est maintenant général de la Luftwaffe... mais il déteste Hitler (mais oui, mais oui, il y en avait). Ces deux « héros » de la « grande guerre » ont beaucoup de points en commun : la nostalgie des combats « à la loyale », et l'horreur du nazisme et de Hitler en particulier.

Bien involontairement les voilà contraints de venir en aide à un jeune garçon juif et à toute sa famille afin de leur permettre d'échapper aux griffes de la Gestapo.

Cela nous vaut des gags à rebondissements, dans lesquels Belmondo donne toute sa mesure (style Français débrouillard qui fait la pige à toute une armée de flics), et quelques situations cocasses où, bien entendu, Hitler en prend un sérieux coup... depuis la confrontation imaginaire du dictateur avec le sous-lieutenant Rosenblum, sous les ordres duquel Hitler aurait combattu en 1914-1918, jusqu'à l'image, tirée de bandes d'actualité d'époque, du célèbre 100 mètres gagné, à la grande déception d'Hitler, par l'athlète noir américain Jesse Owens. On rit de bon cœur, on se sent à fond avec ce défenseur du faible contre l'oppresseur, même si cela reste de la grosse cavalcade, drôle et sympathique, mais parfois aussi empreinte d'un brin de tendresse.

A.J.

Henri Krasucki au Club de la Presse : jugez de la différence !

Henri Krasucki, invité au Club de la Presse d'Europe 1 le dimanche 30 octobre, est intervenu sur l'attitude de la centrale syndicale qu'il dirige, la CGT, face aux questions du pouvoir d'achat des travailleurset du SMIC. La solidarité de la CGT avec la politique du gouvernement a été mise à bien rude épreuve depuis l'annonce du blocage et l'est tout autant maintenant que les modalités du déblocage sont connues.

Quel que soit le bout par lequel on prenne le problème, Krasucki le reconnaît, le pouvoir d'achat des salariés aura baissé cette année de 2 à 4, voire 6 %. De plus, le SMIC, pour lequel le gouvernement s'était engagé à faire un traitement plus favorable ne sera révisé qu'au 1er décembre, et non au 1er novembre comme il avait été annoncé, et il sera relevé d'un taux inférieur à celui de 4 % qui avait été également annoncé.

Alors comment le secrétaire de la première centrale syndicale du pays réagit-il devant un gouvernement qui s'en prend au niveau de vie des travailleurs et ne tient même pas ses promesses ? Eh bien, il persiste à apprécier l'action gouvernementale comme globalement positive quand même. Qu'est-ce donc qui a changé, et qui est tellement positif ? C'est qu'avant, avec la droite, explique Krasucki, on ne pouvait négocier, c'était toujours « non ». Aujourd'hui, on peut discuter quand il y a un désaccord. Krasucki n'en veut pour preuve que la réponse du gouvernement à la lettre de protestation adressée par la CGT à propos du SMIC. Le gouvernement, Mauroy l'a confirmé le mercredi suivant à l'Assemblée nationale, n'a encore rien arrêté en ce qui concerne le relèvement du montant du SMIC.. Suspense ! On nous amuse avec cette affaire du SMIC, où les ministres font semblant de se contredire autour de quelques pour-cent. Et Krasucki fait semblant de croire que c'est cela qui devrait nous donner des raisons d'espérer. Comme si les protestations syndicales dans la Fonction publique avaient empêché le ministre Anicet Le Pors membre comme Krasucki du Parti Communiste, d'imposer une évolution des salaires limitée à 8 % pour l'année 1982 !

Magnez-vous pour le magnétoscope

Jobert, le ministre du Commerce extérieur, a choisi d'arrêter les magnétoscopes importés à Poitiers. C'est dans cette bonne ville que les formalités de dédouanement devront s'accomplir, et non dans le port du Havre, comme précédemment. Ce qui augmente d'autant les frais de transports, donc les prix.

Mais si cette mesure a été prise pour favoriser les producteurs français — en l'occurrence Thomson — au détriment des Japonais, on peut être tenté de dire que ces producteurs français ont loupé le coche!

En effet, à en juger par la récente ruée des Français sur les magnétoscopes — une crise de magnétoscopie aiguë stimulée par la peur des hausses consécutives à la sortie du blocage et le souci d'éviter la fameuse taxe de 471 F perçue par le gouvernement dès janvier. Voilà qu'il y avait une belle opération à faire et ce sont les fabricants japonais qui l'ont faite ! En quelques jours par exemple, les trois magasins parisiens de la FNAC ont liquidé 700 appareils, soit l'équivalent d'un mois de vente habituel, et 95 % étaient des VHS, un système japonais !

ESPAGNE

A MADRID : Un attentat inquiétant

Un général espagnol, haut responsable de l'armée, le général Lago Roman, a été assassiné à Madrid ce jeudi 4 novembre.

Il s'agit d'un militaire qui, bien que très conservateur, serait resté fidèle au régime démocratique et au roi. Sa nomination en septembre 1981 — après le coup d'Etat manqué de février 1981 — à la tête d'une division tapageuse et favorable à un coup d'Etat pour y mettre de l'ordre, avait sans doute de quoi déplaire aux militaires partisans d'un coup d'Etat.

Dans ces conditions, l'affirmation du gouvernement encore actuellement en place à Madrid, celui de Calvo Sotelo, selon laquelle il s'agirait d'un attentat de l'ETA militaire paraît au moins hâtive. L'ETA militaire, qui par ailleurs se disait favorable à une politique plus ouverte vis-à-vis des socialistes, n'a d'ailleurs encore rien revendiqué.

Alors, l'hypothèse d'une provocation ou d'un coup de main de l'extrême-droite civile, militaire et policière est possible (les rumeurs selon lesquelles un troisième coup d'Etat serait en préparation persistaient même après les élections). Et si cet attentat avait cette origine, la question serait de savoir alors quelle est l'ampleur des projets des promoteurs de cet acte et la réalité de leurs appuis dans le monde militaire et civil.

De toute façon, cet acte porte un coup aux nouveaux gérants de l'Espagne, les socialistes, qui ne sont d'ailleurs pas encore installés dans la place.

POLOGNE

Solidarité appelle à faire grève et à manifester les 10 et 11 novembre

La semaine prochaine, en Pologne, la direction clandestine de Solidarité a appelé l'ensemble de la population, ouvriers, étudiants, et paysans à faire grève le 10 novembre et à manifester le 11 contre la junte en place depuis le 13 décembre 1981.

Depuis cette date, les travailleurs polonais ont d'ailleurs à de multiples reprises défié la dictature, par des grèves, des manifestations et par toute une contestation dans les entreprises et dans les quartiers, cachée bien sûr, mais apparemment tenace et vivante.

Le 10 novembre, les travailleurs polonais sont appelés par Solidarité à faire grève toute la journée, pour protester contre la « *répression sanglante* », mais aussi contre la dissolution officielle du syndicat Solidarité. La junte, en effet, a dissous début octobre le syndicat. A la place elle tente de créer de « *nouveaux syndicats autogérés et indépendants* » à sa solde. Syndicats qui, d'après la presse, ne rencontrent aucun écho dans les rangs ouvriers, le nombre de personnes qui adhèrent au comité fondateur étant ridicule.

Alors bon nombre de regards seront tournés vers les travailleurs polonais qui luttent pied à pied contre la dictature militaire.

P.V.

TURQUIE

Derrière le référendum du 7 novembre : une dictature toujours aussi impitoyable

Le 7 novembre, la population devra se prononcer par référendum sur un projet de constitution que lui soumet le général Evren. Et c'est pour attirer l'attention de l'opinion publique européenne sur cette parodie de consultation électorale que des militants du groupe d'extrême-gauche Dev Yol ont organisé la prise d'otages du consulat turc à Cologne le 3 novembre.

Lorsqu'à la suite du coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, le général Evren était arrivé au pouvoir, il s'était empressé de déclarer la pureté de ses intentions en proclamant vouloir *« revenir au plus vite à des institutions démocratiques »*.

Après plus de deux ans de dictature militaire, au cours desquels le nombre de détenus politiques a augmenté dans des proportions vertigineuses, où les tribunaux militaires ont prononcé 3 559 condamnations à mort pour délit d'opinion, tandis que toute opposition politique au régime était impitoyablement réduite au silence, le général Evren fait mine de consulter la population en lui demandant de se prononcer en faveur de son projet de constitution. Mais les formes ne sont même pas gardées.

Sous prétexte de ne pas aviver les « querelles passées ». aucun adversaire du projet de constitution n'a le droit de faire connaître sa position publiquement. De même qu'il est légalement interdit d'émettre la moindre critique sur le chef de l'Etat.

D'ailleurs, quelle que soit l'issue du référendum, la population turque sait déjà que rien ne changera : avec un « oui », le général Evren deviendra automatiquement président de la République pour sept ans, avec la perspective d'une transformation graduelle — mais pas avant un an — du régime militaire en un régime civil sous tutelle militaire. Et avec un « non », la dictature resterait en place avec toujours le général Evren à sa tête...

Bref, l'armée turque ne prend absolument aucun risque, et surtout pas celui de laisser la population dire ce qu'elle pense. Et ce n'est pas ce simulacre électoral qui fera oublier le caractère sanglant de la dictature du général Evren !

Ci-dessus, un militant du groupe Dev Yol pendant la prise d'otages du consulat turc de Cologne.
Ci-dessous, à Istanbul, de jeunes lycéens se font matraquer. En Turquie, c'est toute la population qui est à la merci du terrorisme des militaires.

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 46-450.